C.R.I.C. N° 58 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Lundi 9 janvier 2012

*Application de l’art. 151 du règlement.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 7

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Dupriez, Mme Cassart-Mailleux, M. Senesael..... 7

Examen de l'arriéré..... 8

Identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael..... 8

Questions orales..... 9

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux de marquage à hauteur de la sortie 43 de l'E25 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les prochaines étapes du projet de sécurisation de la Nationale 63 à Tinlot »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aménagements de six aires de repos en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les avis rendus par la Direction des voies hydrauliques dans le cadre de projets urbanistiques situés en zone d'aléa d'inondation »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 12

Question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux de la Commission interministérielle pour la signalisation routière touristique »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 13

Question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'éclairage du pont de Jambes »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 14

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prise en compte des trottoirs dans l'aménagement des voiries régionales traversant les agglomérations »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 15

Question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les récentes déclarations du Bourgmestre de Gerpinnes concernant la liaison sud de Charleroi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 17

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre par le gouvernement du décret du 1er juin 2011 relatif aux chemins vicinaux »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la politique de sécurisation des berges »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 19

Question orale de M. Tachenion à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'annonce récente de travaux d'éclairage sur l'écluse de Hensies sur le canal Condé-Pommeroeul »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 19

Question orale de M. Tachenion à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la poursuite des travaux sur la ligne 98a du RAVeL des Hauts-Pays »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 20

Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le stationnement sauvage aux abords de l'échangeur de la E429 et N60 à Hacquegnies »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine , sur « l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 23

Question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la gestion de la Nationale 4 entre Namur et Ciney »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 25

Question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les importants chantiers sur les voiries régionales »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 26

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la construction du futur port de Vaulx »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 28

Rappel au règlement

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Prévot..... 29

Questions orales (Suite) 30

Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le mécontentement des habitants des villages de Papignies et Wannebecq »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 30

Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les panneaux télécommandés de l'A8 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 31

Organisation d'auditions de représentants du secteur laitier

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, Mme Cassart-Mailleux, M. Dupriez..... 33

Vote 35

Questions orales (Suite) 35

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'application en Wallonie du règlement européen sur la protection des obtentions végétales et l'action régionale en faveur de la préservation de la biodiversité semencière »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 35

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le système d'aides ISA »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 37

Question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les bandes tampons en bordure de cours d'eau pour protéger la qualité des eaux »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'apparition du virus de Schmallenberg en Belgique »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre de la directive européenne sur l'élevage de poules pondeuses de batterie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'utilisation des moyens du Fonds européen de la pêche »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 42

Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « un code de conduite sur les plantes invasives »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 45

Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les critiques émises par le Forum Natura 2000 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 46

Question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prolongation de la période d'ouverture de la chasse au cerf »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 47

Liste des intervenants..... 49

Abréviations courantes..... 50

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 40 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :
- de Mme Cornet sur « le dossier de la sortie sud de Charleroi » ;
- de M. Senesael sur « le morcellement de la forêt wallonne », à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, ont été retirées.

Je me permets de démarrer notre commission de cette nouvelle année 2012.

Il manque des parlementaires pour décider quoi que ce soit. Cependant, nous pouvons commencer à nous souhaiter plein de douceurs pour cette année 2012 afin qu'elle commence bien. Nous entamons cette séance avec des données nouvelles, un nouveau ministre.

Tout d'abord, je vous souhaite tout ce qui vous donne envie pour cette année. Que vos projets, votre santé, votre famille, vos amis et le monde qui vous entoure se portent bien. Je vous souhaite de trouver les moyens de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

J'espère que vos journées de repos, de fêtes ainsi que vos journées en famille ont été riches de rencontres. Pour ma part, j'ai eu une concentration d'enterrements, d'anniversaires et de baptêmes. Sans situation très grave, c'est le cours de la vie. C'était assez riche.

Nous avons donc un nouveau ministre. Nous regrettons le précédent mais chaque nouvelle situation, chaque nouvelle année nous apporte des surprises. Je suppose qu'on va vivre autrement cette commission sans donner de jugement à cet « autrement ».

Je vous annonce, Monsieur le Ministre, que notre commission a toujours été une commission accueillante, que ce soit par rapport aux visiteurs ou par rapport aux auditions qu'on a eues. Elle est curieuse, elle veut travailler et aller de l'avant. Dans ce sens, je pense que vous pouvez compter sur les parlementaires. Je serai leur porte-parole. Je ferai en sorte d'être l'ouvrière qui permette de mettre en œuvre ce que les uns et les autres ont besoin avec l'objectif que notre commission, la déclaration de politique et les travaux du gouvernement, en lien avec le regard et les propositions des parlementaires, puissent avancer pour le bien des tous les citoyens de la Wallonie, en ce qui concerne nos compétences.

Monsieur le Ministre, avez-vous envie de dire quelques mots ?

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente, pour votre accueil et votre souhait de douceurs pour cette année 2012.

Je souhaite également à l'ensemble des parlementaires et des personnes de cette commission une excellente année 2012.

Je viens de passer sept ans à vos côtés comme député. J'ai évidemment le plus profond respect pour votre travail. Je compte bien essayer de travailler avec vous en pleine concertation et en bonne intelligence. En tout cas, je ne serai pas un ministre qui sera là pour brider votre capacité d'initiative. Bien du contraire, j'espère qu'on pourra travailler ensemble de manière très ouverte.

J'ai souvent regretté, comme parlementaire, de ne pas pouvoir avoir, à un certain moment, plus de capacités d'initiative. Je vais essayer de retenir cette leçon et de l'appliquer de ce côté-ci de la barrière.

Mme la Présidente. – Une parlementaire ou un parlementaire a-t-il envie de dire quelques mots ? Sinon, je vais entrer dans le vif du sujet.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je voudrais juste me réjouir que nous ayons trouvé ce consensus sur l'importance de la douceur. J'espère qu'elle sera présente le plus souvent possible au sein de cette

commission comme ailleurs. Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses propos qui sont aussi des invitations. Nous allons y répondre avec enthousiasme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je voulais aussi remercier M. le Ministre par rapport aux différents propos qu'il a tenus.

J'espère, comme je l'ai déjà fait pas mal de fois dans le passé, effectuer un travail constructif. C'est vrai qu'il était sur les bancs du parlement avec nous avant, mais pas dans l'opposition. C'est encore un travail un peu différent. J'essayerai d'être tout à fait constructive et objective.

Nous avons du pain sur la planche. Il y a vraiment des travaux importants que nous devons mener, aussi bien dans le dossier agricole que dans celui des travaux publics. Je me réjouis vraiment des débats que nous pourrons avoir au sein de cette commission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je m'en voudrais, Madame la Présidente, de ne pas ajouter un petit mot au nom du groupe PS. Nous nous réjouissons de la proposition de M. le Ministre de collaborer de manière positive, active, concrète, pour nos citoyennes et citoyens.

Et surtout, Madame la Présidente, je vous réitère les vœux que vous nous avez adressés, parce que vous nous avez souhaité beaucoup d'envies. Sachez que les nôtres sont nombreuses, multiples et variées.

Mme la Présidente. – J'aime le mot « variées ». Vous savez que j'accorde beaucoup d'attention à la multitude des choses. Cela ne peut que colorier notre commission dans les deux sens du terme : politique ou réel.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Nous allons aborder l'examen de l'arriéré.

Je propose, à moins qu'il y ait urgence, que l'on remette l'examen de l'arriéré à la prochaine commission. À ce moment-là, j'aimerais que chaque groupe avance une proposition concrète de ce qu'il souhaite voir être débattu.

On a une page d'arriéré. Ce n'est pas trop mais M. le Ministre souhaite soutenir l'initiative parlementaire. Pour la prochaine fois, pourriez-vous m'annoncer les propositions de décret ou de résolution que vous aimeriez faire remonter ?

IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Mme la Présidente. – Le second point à l'ordre du jour concerne l'identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Je ne manquerai pas d'ajouter « et du Parlement de la Communauté germanophone » parce que, à ce parlement également, on traite des matières régionales.

Je vous ai fait distribuer la liste des commissions proposées par le Parlement flamand et le Parlement bruxellois dans lesquelles on pourrait travailler conjointement. Je vous propose d'analyser cette liste et de me faire des propositions endéans la semaine afin de me dire quels sont vos intérêts de travail en commun, en lien avec nos compétences, évidemment.

La Conférence des présidents a prévu de répondre au Parlement flamand et au Parlement bruxellois jeudi prochain.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Madame la Présidente, de votre suggestion.

Au sein du groupe socialiste, nous avons examiné cette liste et nous avons retenu trois thématiques pour cette commission, en tout cas en propositions : l'exportation des effluents d'élevage, la transposition de la PAC et le Fonds de la sécurité routière. Ce sont les trois thèmes qui nous semblent importants, même si tout ce qui est évoqué a une importance à nos yeux.

Je voulais aussi signaler l'application de l'article 58 qui reprend en trois points - que je ne vais pas faire l'injure de rappeler ici - l'accord de la Conférence des présidents, notamment à ce sujet. Vous l'avez indiqué dans vos propos en préambule.

Mme la Présidente. – Un autre parlementaire souhaite-t-il prendre la parole suite à l'intervention de M. Senesael pour ajouter un thème qu'il aurait identifié ? Je compte sur vous pour recevoir, par courriel ou par écrit, vos propositions pour jeudi prochain, à savoir le 19 janvier 2012.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Oui, mais ce sont des propositions qui émanent

de M. Peumans ou du Parlement bruxellois. À nous de dire oui ou non.

Je conclus que ce silence est un accord sur ma proposition.

Je vous indique que nous reviendrons régulièrement dans cette commission pour faire un rapport sur les avancées du groupe de travail « inondations ». Vous êtes certainement au courant du fait que, aujourd'hui, on a démarré ce travail conjointement avec la Commission de l'aménagement du territoire, sous la présidence de M. Maene. Après un certain temps, je vous propose de revenir vers vous pour faire rapport de ce qui s'y est dit et l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX DE MARQUAGE À HAUTEUR DE LA SORTIE 43 DE L'E25 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux de marquage à hauteur de la sortie 43 de l'E25 ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, tout en vous adressant mes meilleurs vœux pour cette année, je souhaite vous questionner par rapport aux travaux de marquage réalisés à hauteur d'une sortie autoroutière entre Tilff et Beaufays, sur l'autoroute des Ardennes, parfois qualifiée aussi d'autoroute « du soleil » - ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Ces travaux interpellent pas mal d'usagers, et particulièrement les habitants invités à utiliser cette sortie autoroutière. En réalisant ces travaux de marquage, on a privé l'autoroute, entre cette sortie et la suivante, d'une bande de circulation au sommet de la côte de Tilff, endroit que l'on évoque régulièrement lorsqu'il y a des problèmes de circulation de poids lourds en période hivernale. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le fait d'avoir supprimé une bande de roulage interpelle. Pour certains automobilistes, l'endroit est devenu plus dangereux que ce qu'il ne l'était par le passé.

Ma question est de savoir si une évaluation de la situation a été faite depuis que l'on a réalisé ce marquage. Cette situation va-t-elle perdurer pour l'avenir ? Envisage-t-on une autre formule ? Pour être un usager régulier des lieux, je m'interroge sur la pertinence de ces travaux de marquage.

J'espère que vous pourrez nous apporter les éléments de réponse pour comprendre ce qui a été fait, ou des nouvelles qui iraient dans un autre sens, à savoir le retrait de ce marquage pour en revenir à la situation précédente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, je peux comprendre l'étonnement des automobilistes mais il s'agit d'une modification provisoire.

En effet, un chantier de réfection de l'autoroute est prévu pour cette année mais l'état actuel de la bande de droite ne permettait pas d'y maintenir le trafic de manière suffisamment sûre pendant l'hiver.

Cette bande de circulation a été soustraite à la circulation, dans l'attente de ce chantier. Je précise que c'est ce genre de mesure préventive qui permet d'éviter des accidents et d'améliorer la sécurité de tous les usagers.

Cette solution a été concertée avec la Police de la route et un suivi sur le terrain est assuré par la Direction des routes de Liège.

Par ailleurs, pour plus de sécurité, un renforcement de la signalisation a déjà été mis en place et d'autres améliorations pourront suivre. S'il s'avère que des problèmes de sécurité se posent - on m'informe que ce n'est pas le cas actuellement -, l'administration pourra sans problème apporter des adaptations plus importantes sans attendre le chantier de cette année, prévu dans le milieu de l'année.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre qui me rassure et rassure, par la même occasion, les usagers. Il est vrai que si c'est une mesure provisoire - et je la comprends parfaitement par rapport à l'état de la chaussée à cet endroit -, le retour à la situation précédente est, en tout cas, la meilleure formule pour plus de sécurité à cet endroit.

QUESTION ORALE

**DE MME CASSART-MAILLEUX
À M. DI ANTONIO,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET DE SÉCURISATION DE LA NATIONALE 63 À TINLOT »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les prochaines étapes du projet de sécurisation de la Nationale 63 à Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le mardi 13 décembre dernier, s'est tenue une réunion d'information sur le projet de sécurisation de la Nationale 63 à hauteur de Tinlot, une nouvelle mouture présentée par le fonctionnaire-délégué du SPW.

En quoi consiste ce projet : en la création de deux ronds-points sur la route du Condroz. Le premier serait construit à la place du pont voué à disparaître, à la jonction entre la N63 et la N66. Le second prendrait place au carrefour Levooz, à la jonction de la route du Condroz avec la rue du Centre et de la rue Tiellesse.

Malgré quelques craintes de riverains, il semblerait que le projet soit relativement bien accepté.

Je souhaiterais connaître les prochaines phases de ce dossier. Pouvez-vous me les énumérer ? Quand le SPW va-t-il déposer une demande de permis ? Quelles sont les estimations par rapport à ces aménagements ? Seront-ils entièrement pris en charge par la Région wallonne ? Sur quel laps de temps s'étaleront les travaux ?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez m'apporter.

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que c'est un dossier qui a fait non pas polémique, mais qui a déjà donné lieu à plusieurs réunions de riverains. Le SPW a revu sa copie, ce que je trouve tout à fait correct. En effet, les gens sur le terrain peuvent aussi donner leurs avis et contraintes par rapport à un projet. J'aurais aimé connaître l'agenda et les coûts par rapport à ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, une réunion d'information s'est tenue le mardi 13 décembre 2011.

Le projet semble bien accepté par la commune et les riverains.

Plus rien ne s'oppose à un avancement très concret de ce dossier.

Le calendrier actuellement prévu est le suivant : la demande de permis sera déposée début 2012 ; l'adjudication est prévue pour le deuxième semestre 2012 ; l'attribution de marché pour fin 2012 ou début 2013, en fonction de l'obtention du permis ; le début des travaux est à l'obtention du permis ; la durée des travaux est d'un an.

Le financement est prévu par la SOFICO et le budget est de 2,4 millions d'euros HTVA.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre pour le caractère complet de sa réponse.

Je reviendrai avec une question écrite lors du dépôt du permis pour voir comment il évolue. Dès que ce permis pourra être octroyé, vous pourrez décider quand on fera les adjudications. Si tout se passe dans le meilleur des mondes, les travaux devraient commencer dans le courant de l'année 2013.

**QUESTION ORALE
DE MME CASSART-MAILLEUX
À M. DI ANTONIO,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LES AMÉNAGEMENTS DE SIX AIRES DE REPOS EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les aménagements de six aires de repos en Wallonie ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne vais pas vous apprendre grand-chose en vous disant qu'il manque cruellement de places de

parking le long des autoroutes pour les poids lourds. Il s'agit d'une problématique en souffrance, d'autant plus que le trafic routier a considérablement augmenté ces dernières années. A contrario, le nombre de places ne suffit plus.

Les conséquences peuvent parfois s'avérer dangereuses pour les chauffeurs en manque de sommeil. Soit ils respectent les temps de conduite et se reposent là où ils peuvent, voire à des endroits interdits, soit ils dépassent le temps de conduite pour trouver une place disponible sur une aire de repos.

Cependant, et c'est là que je me tourne vers vous, votre prédécesseur avait décidé d'octroyer 20 millions € sur ces cinq prochaines années pour réaménager 6 des 56 aires de repos wallonnes, à savoir Saint-Ghislain, Heppignies, Couthuin, Verlaine, Battice et Wanlin. Cela tombe bien puisque les travaux consistent à accroître la capacité de stationnement.

Quel est l'état d'avancement de ces chantiers ? Avez-vous un calendrier de ces différents travaux à me donner ? Sur base de quels critères avez-vous sélectionné les six aires de repos ? De combien de places supplémentaires vont-elles bénéficier ? Comment répartissez-vous les 20 millions € prévus ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Députée, je profite de votre question pour faire un état des lieux assez complet de ces aires de repos.

Concernant Saint-Ghislain, le concessionnaire, dans son offre retenue, a souhaité disposer de l'ensemble du périmètre qui était susceptible d'être concédé. Le coût à charge de la SOFICO est donc nul. Les parties carburant et « *shop* » sont opérationnelles depuis début juillet 2011 dans les deux sens. La partie restaurant est disponible depuis la fin de l'année 2011. Il en va de même pour les parkings poids lourds.

La capacité de parking, vu qu'on jouait à périmètre constant, n'est que très faiblement augmentée par une réorganisation des marquages. On a gagné quelques places, bien que ce ne soit pas énorme à Saint-Ghislain, car on est limité par le terrain qui est à notre disposition.

Alors, quant à Heppignies, à la connaissance de la SOFICO, exclusivement compétente en la matière, aucun investissement n'est programmé d'ici cinq ans.

Pour ce qui concerne Wanlin, la SOFICO y crée un parking sécurisé. Les négociations ont abouti avec le concessionnaire actuel des lieux, la SA Total, qui a marqué son intérêt pour une extension géographique de sa concession. Le CA de la SOFICO s'est prononcé positivement sur le plan d'affaires du pétrolier, après validation des solutions techniques par les ingénieurs du Centre PEREX.

La part financière à charge de la SOFICO ne devrait pas excéder les 2,5 millions € HTVA. Donc, on est assez loin des 4 millions € HTVA qui avaient été évoqués en juillet dans la presse.

Dans le sens Bruxelles-Luxembourg, le parking clôturé sera doté de 60 emplacements pour poids lourds, tandis que, dans l'autre sens, la capacité d'accueil sera de 90 emplacements.

À Verlaine, le CA de la SOFICO, pour répondre aux besoins identifiés sur cet axe transeuropéen et en fonction du foncier disponible, a décidé de créer non seulement des emplacements complémentaires pour poids lourds mais également un parking de covoiturage de 60 unités dans le sens Liège-Namur.

Concrètement, cela signifie que le site doté d'un pont-restaurant disposera, au total, de 300 places pour véhicules légers, de 40 emplacements pour les caravanes, 20 pour les bus et, surtout, de 240 emplacements pour poids lourds.

Financièrement, le coût de la partie génie civil à charge de la SOFICO est estimé à 7 millions € HTVA. Le site devrait être pleinement opérationnel durant l'été 2013.

Pour Couthuin : un montant estimé à 930 000 € HTVA est prévu au plan Routes pour procéder à la réhabilitation entière du site.

À Barchon - il ne s'agit pas de Battice, comme cité dans votre question -: le site est pleinement opérationnel, en ce compris le restaurant, et cela, depuis la fin 2010. Le concessionnaire se doit encore de réaliser le bardage et la mise en lumière du pont-restaurant. À terme, seuls les investissements relatifs à la création d'un nouveau parking pour poids lourds d'une capacité de 100 places dans le sens Liège-Aix devront encore être assumés par la SOFICO.

Le marché « génie civil » fut attribué en octobre 2011 par le CA de la SOFICO. Au total, cette extension, en y incluant l'éclairage et les caméras de surveillance, est estimée à 2 200 000 €. Cela portera le nombre d'emplacements pour poids lourds à 220 unités.

Enfin, à Hensies, considérant que la rectification des voiries a eu lieu en novembre 2010 et que le coût de la nouvelle maison de la Wallonie sera pris en charge par le concessionnaire Texaco - signalons que le permis unique a d'ores et déjà été déposé -, seuls les aménagements du site seront pris en charge par la SOFICO. Cela concernera la mise en lumière

de l'œuvre présente au portique en béton, la réhabilitation des parkings ainsi que les aménagements paysagers de part et d'autre sur le territoire wallon.

Le coût de ces travaux a été estimé par le fonctionnaire dirigeant à un maximum d'un million € HTVA. Le nombre d'emplacements pour poids lourds reste identique. Le but est aussi d'y réaliser des aménagements concomitamment à ceux à réaliser sur le territoire français puisque le parking est à la limite entre les deux.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère semi-complet de la réponse. En fait, vous me faites bien le détail des différentes aires, en citant le nombre de places, mais j'aurais aussi aimé connaître l'historique, savoir le nombre de places qui sont en augmentation, parce que vous me dites : « Voilà, il y aura autant de places », mais je voudrais savoir comment on évolue par rapport à la situation antérieure.

Vous m'avez également donné à chaque fois le coût. Par contre, je n'ai pas eu les critères qui sont rentrés en ligne de compte par rapport au choix de ces aires de repos. Je poserai la question écrite, je ne vais pas vous titiller lors de votre première commission. Chacun a un peu le droit aussi à sa première. Je pense toutefois que la réponse n'est pas complète. Merci.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AVIS RENDUS PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DANS LE CADRE DE PROJETS URBANISTIQUES SITUÉS EN ZONE D'ALÉA D'INONDATION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les avis rendus par la Direction des voies hydrauliques dans le cadre de projets urbanistiques situés en zone d'aléa d'inondation ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis souvent interpellé par rapport au sort réservé à des demandes qui concernent des biens repris en zone d'aléa d'inondation. On a le sentiment que, sur base de la carte d'aléa - on a eu l'occasion d'en discuter avant cette commission lors d'une commission spéciale -, les avis qui sont formulés, ainsi que les conseils qui sont parfois donnés au préalable de ces avis, ne se fondent pas toujours sur une référence légale absolue. On a parfois le sentiment que les interprétations peuvent être tout à fait opposées pour des situations pourtant semblables.

Je voulais apporter un petit élément par rapport à ce sujet. Je me suis rendu compte que, dans le cadre de l'élaboration d'un RUE qui doit se réaliser dans une partie de commune située en zone d'aléa d'inondation, on reçoit, à la suite de la demande de ce rapport, un avis de la Direction des voies hydrauliques qui dit : « Vous pouvez faire votre RUE mais, en aucun cas, vous ne pourrez y construire quoi que ce soit ». C'est un avis qui est donné dans un moment qui n'est pas suspect : c'est en juin 2010.

Ensuite, il y a des inondations assez importantes : celles de janvier 2011. On se rend compte - et cela fait partie d'un développement déjà antérieur - que la zone en question n'a rien d'inondable puisque, même si on considère qu'on a une crue conséquente, le niveau de l'eau est bien inférieur à celui du terrain ; il y a encore 1,6 m de marge, comme je l'indique dans ma question d'aujourd'hui.

Ceci étant dit, on a, à un moment donné, une nouvelle demande qui est effectuée pour le même endroit, dans la même zone, et, là, on parle d'une extension d'un bâtiment commercial qui est déjà implanté dans la zone. Là, la même direction envoie un avis qui dit : « On considère que des remblais ont été effectués avec permis en 2005 », ce qui est évidemment aussi d'application pour l'ensemble de la zone et donc pour le règlement d'urbanisme et le règlement urbanistique et environnemental que je visais tout à l'heure, et on dit : « Soit après le « levé laser » ayant servi de base pour l'établissement de la carte d'aléa d'inondation, une nouvelle simulation a été effectuée par l'Université de Liège. Au vu des résultats de celle-ci, mon service a émis un avis favorable ». Donc là, on dit : « *Pas de problème, vous pouvez, dans la même zone, agrandir un bâtiment à caractère commercial* », ce dont je me réjouis pour l'entreprise concernée. Cela ne me pose pas de problème que cet agrandissement ait pu être réalisé, puisqu'il n'y a pas d'inondation à l'endroit. Je suis bien obligé de mettre ce second avis en parallèle avec le premier et me rendre compte qu'il est diamétralement opposé à celui-ci.

Monsieur le Ministre, tout simplement, je voudrais savoir pourquoi, en 15 jours de temps, puisqu'il y a un nouveau questionnement de la commune qui se fait 15 jours après cet avis concernant l'agrandissement de la surface commerciale, on nous dit : « *Non, on ne peut pas interpréter notre avis antérieur comme étant un avis qui permette de construire dans la zone* », alors

qu'on l'a autorisé. C'est quand même un peu particulier. Je pense que la cartographie des zones d'aléa n'est pas fidèle à la réalité à certains endroits, j'ai souvent eu l'occasion de le dire à votre collègue, M. le Ministre Henry.

Au-delà de cela, comment peut-on expliquer, en 15 jours d'intervalle, des avis diamétralement opposés, pour des projets qui concernent la même parcelle cartographiée de la même façon au plan de secteur et au niveau de la carte des aléas d'inondation ? Je souhaiterais avoir votre sentiment par rapport à ces avis totalement opposés de la part de la même direction.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Dodrimont, ce qui peut vous apparaître comme une incohérence peut trouver une explication logique. Je vais essayer de vous en convaincre.

Il y a deux aspects. Sur la discordance entre observation et carte, Un des axes du plan P.LU.I.E.S. a été la mise en place de cartes d'aléa d'inondation. Je dis bien « d'aléa d'inondation » et non « carte d'inondation ». La carte d'aléa d'inondation ne constitue pas la photographie d'un ou de plusieurs événements, mais reflète une approche basée sur des statistiques hydrologiques qui combinent deux paramètres : la récurrence et la profondeur de submersion d'une inondation. Il s'agit d'une approche en parfaite cohérence avec la loi fédérale sur les assurances terrestres. Il est tout à fait logique que certaines observations ne vous semblent pas correspondre avec la couleur de l'aléa des cartes. En effet, vous faites référence à une crue précise, avec un débit observé, qui est différent des débits de référence ayant mené à l'établissement des cartes. Vous omettez l'aspect récurrence dans votre raisonnement. Par ailleurs, sachez aussi que les cartes sont soumises à révision tous les six ans et ne sont donc pas immuables. Voici pour l'aspect discordance entre observations et cartes.

Quant à la discordance sur les avis, ceux rendus par les services gestionnaires des cours d'eau, qu'ils soient navigables ou non, respectent un canevas standardisé élaboré par le groupe transversal inondations.

L'avis sur le rapport urbanistique et environnemental est un avis global sur base des affectations du sol. L'avis rendu est favorable, mais conditionné au fait qu'aucune construction ne peut être érigée en zone d'aléa d'inondation dans la zone commerciale prévue au RUE.

À propos du second avis remis pour un projet d'hypermarché sur une parcelle, cette fois-ci bien déterminée, au contraire du RUE qui était un plan global, vous avez signalé qu'un remblai y avait été réalisé. Comme celui-ci était effectivement postérieur au relevé topographique utilisé pour l'établissement de la carte d'aléa, mon administration a vérifié sa légalité et a, ensuite, fait procéder à une simulation hydraulique pour cette zone, ceci afin d'actualiser la carte d'aléa à cet endroit. Sur base des résultats obtenus, un avis favorable a été remis.

En conséquence, vous ne pouvez pas affirmer que la Direction des voies hydrauliques de Liège a remis des avis opposés, vu qu'il s'agit d'avis portant sur des projets fondamentalement différents : d'une part, un projet RUE d'une portée générale d'affectation du sol et, d'autre part, un projet concret d'aménagement d'une parcelle.

Je pense que l'explication se situe là. Donc, une politique proactive de lutte contre les inondations se doit de se doter d'outils et de protocoles de décisions. Les cartes d'aléa font partie de ces outils et les avis font partie de ces protocoles. Ils sont destinés, comme vous le savez, à aider les communes, ce à quoi - j'imagine - vous êtes aussi sensible que moi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour deux raisons. La première parce qu'il a bien voulu répondre à ma question de façon précise et la seconde parce qu'il me donne, à mon avis, une possibilité de rebondir par rapport à cet avis négatif rendu pour des constructions qui sont éventuellement à entreprendre dans la zone concernée par le rapport urbanistique et environnemental, puisqu'il me dit que c'est sur base des simulations effectuées dans le cadre de l'extension du bâtiment commercial qu'on a pu formuler un avis favorable.

Il serait intéressant de faire ces mêmes simulations pour l'ensemble de la zone, ce qui permettrait peut-être de revoir l'avis initialement rendu. Parce que là, on parle d'une zone de plusieurs hectares qui est vraiment privée de toute possibilité d'évolution. C'est extrêmement pénalisant pour les lieux et pour le propriétaire des lieux qui est, en l'occurrence, la commune et qui aimerait aussi pouvoir, de façon logique, développer des projets dans une zone bien située. Il serait opportun, pour la commune concernée, de demander une évaluation de la situation sur base de ce qui a été fait précédemment. M. le Ministre me donne là une possibilité de revenir sur ce dossier avec d'autres arguments. Je l'en remercie.

QUESTION ORALE
DE MME BARZIN À M. DI ANTONIO,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LES TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE TOURISTIQUE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux de la Commission interministérielle pour la signalisation routière touristique ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, voici ma première question à M. le Ministre.

Il y a plus d'un an, votre prédécesseur, M. Lutgen, avait relancé la Commission interministérielle relative à la signalisation touristique.

Cette commission interministérielle était chargée de réfléchir à la mise en place d'une procédure cohérente en ce qui concerne l'introduction des demandes de signalisations touristiques et la délivrance des autorisations. En octobre 2010, la Ville de Namur avait été désignée comme ville pilote pour tester le bon fonctionnement de ces nouvelles dispositions.

Quand j'avais adressé une question écrite à votre prédécesseur, en août dernier, j'avais reçu une réponse dans laquelle il m'informait que cette réflexion était en voie de finalisation et qu'elle devait encore être approuvée par le CGT.

Je voudrais connaître l'état d'avancement de ce dossier. Pourrait-on savoir où en est l'élaboration de la procédure-type ? Le CGT a-t-il approuvé celle-ci ? Si oui, en quoi consiste-t-elle ? À partir de quand pourrait-elle être appliquée ?

Par ailleurs, la commission, comme je viens de le rappeler, avait pour mission d'analyser certains dossiers spécifiques et proposer des solutions. Parmi ces dossiers, figure la signalisation routière touristique de la capitale de la région. Peut-on connaître l'état d'avancement de ce dossier, notamment en ce qui concerne la signalisation sur l'E411 ? D'autres propositions ont-elles été faites pour d'autres voiries que cette autoroute E411 ?

D'avance, je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Députée, je vous informe que, lors de la réunion du 20 mai 2011, une procédure de traitement des demandes concernant la signalisation touristique a bien été présentée à la commission interministérielle réunie à la demande de mon prédécesseur.

L'approbation du procès-verbal de cette réunion est actuellement en cours auprès du CGT. Cette procédure doit faire l'objet d'une validation de chaque partie afin d'avoir une cohérence dans le traitement des demandes futures. Dès lors, ce n'est que lorsque la proposition aura bien été validée par tous qu'elle pourra être mise en œuvre. Cela ne devrait plus tarder. Je vais essayer de faire en sorte que ce PV puisse effectivement sortir et qu'on puise passer à l'analyse spécifique de chacun des projets que vous avez évoqués, notamment à Namur.

La demande concernant Namur a été traitée lors de cette même réunion. Ici aussi, dès que le PV sera validé, le dossier pourra être analysé sur base de la procédure retenue.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que j'aurai l'occasion de vous réinterroger sur le sujet. Il est vrai que par rapport à la réponse que j'avais reçue au mois d'août, il n'y a pas encore beaucoup d'éléments nouveaux. Je ne manquerai pas d'être attentive à ce dossier, à l'avenir.

QUESTION ORALE
DE MME BARZIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« L'ÉCLAIRAGE DU PONT DE JAMBES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'éclairage du pont de Jambes ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en décembre 2010, j'avais interrogé votre prédécesseur par écrit sur les problèmes constatés au niveau de l'éclairage

de deux des principaux ponts namurois, le pont de Jambes et le pont des Ardennes. J'avais alors reçu, en guise de réponse, une phrase. Votre prédécesseur m'avait répondu que ces deux dossiers étaient en cours de traitement au niveau de la Direction générale des autoroutes et routes de Wallonie, mais qu'il lui était impossible de me donner une date définitive pour leur achèvement.

On avait aussi eu l'occasion de voir dans la presse, fin 2010, que ces problèmes étaient en passe d'être résolus.

J'aimerais aussi faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur ce dossier, afin de connaître son état d'avancement et le calendrier précis prévu. Quels sont les facteurs expliquant le retard ?

Par la suite, une fois qu'on aura résolu ces problèmes d'éclairage, des entretiens seront-ils prévus de manière régulière à cet endroit ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous communique, Madame Barzin, l'état d'avancement concernant ce dossier d'éclairage tel qu'il m'est transmis par la Direction générale des autoroutes et routes de Wallonie.

Concernant le pont de Jambes, l'éclairage de la voirie se compose de 14 luminaires. Cette installation est vétuste mais entretenue : l'avant-dernier entretien date du 9 septembre 2011 et le dernier, tout récent, a eu lieu le 8 décembre 2011.

La vétusté entraîne cependant des pannes fréquentes. Les luminaires étant classés, leur remplacement pur et simple n'est pas envisageable. Une étude sur l'adaptation des luminaires existants à la technologie LED a été récemment entamée. Elle permettra d'en établir la faisabilité ainsi qu'un devis. Les résultats de cette étude sont attendus dans les prochains mois.

Dans le meilleur des cas, la réalisation de l'adaptation pourrait avoir lieu fin 2012. Entre-temps, on essaiera de rester très actif sur les entretiens fréquents et nécessaires. La mise en lumière du pont est, quant à elle, fonctionnelle.

Concernant le pont des Ardennes, l'éclairage de la voirie assuré par de hauts mâts portant des projecteurs est entretenu et ne présente pas de dysfonctionnement. Le dernier entretien date du 26 septembre 2011.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. J'entends qu'il y a des entretiens de manière régulière, il n'empêche que, quand on passe par là régulièrement, on voit que cela ne fonctionne pas bien.

Le pont de Jambes est situé à quelques mètres d'ici, je vous invite à regarder. C'est un peu dommage qu'il ne soit pas dans un meilleur état, car c'est vraiment à proximité d'une zone touristique. J'entends bien l'étude qui est en cours et j'espère que, d'ici la fin de l'année, on pourra voir une amélioration à ce niveau-là. Le pont de Jambes est classé et on doit être particulièrement attentif à ce qu'on y fait.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous remercie également pour la réponse beaucoup plus complète que celle que j'avais reçue à ma question écrite il y a quelques mois.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRISE EN COMPTE DES TROTTOIRS DANS L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES RÉGIONALES TRAVERSANT LES AGGLOMÉRATIONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prise en compte des trottoirs dans l'aménagement des voiries régionales traversant les agglomérations ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en mai dernier, j'interrogeais M. le Ministre Lutgen à propos de la gestion des trottoirs longeant les routes régionales en zone agglomérée.

En effet, des questions restent en suspens en termes de partage de responsabilités entre le SPW et les communes, en matière d'intervention ou d'aménagement de ces trottoirs. Il apparaît qu'il n'y a pas de règle uniforme appliquée par le SPW en la matière, ce qui, fondamentalement, pose des problèmes de sécurité routière, de partage de l'espace des voiries entre les différents types de mobilité dans le cas, par exemple, où des aménagements s'interrompent, faute de clarté sur les

responsabilités des différents protagonistes. Parfois, il y a des aménagements réalisés par des communes qui s'interrompent à un moment donné, parce qu'on arrive sur une voirie régionale. Parfois, les communes font des travaux sur la propriété du SPW, le plus souvent via des conventions, mais ce n'est pas toujours certain.

Un arrêté datant du transfert de la compétence des voiries vers la région dit que la région peut intervenir sur les trottoirs ou les accotements, à condition que ce soit, à l'époque, l'État qui ait fait les travaux, mais tout cela ne fait pas l'objet d'une « jurisprudence » qui paraît très cohérente selon les endroits, selon les communes ou peut-être, selon les services du SPW.

À l'époque de ma question, M. le Ministre Lutgen nous informait de la constitution d'un groupe de travail destiné à coordonner le « Droit à la voirie » et précisait qu'« un des buts de ce groupe de travail était l'établissement de règles simples pour fixer la répartition de la prise en charge entre les différents gestionnaires, notamment en coordination avec les communes - investissement et entretien des voiries et des trottoirs - et la mise en œuvre d'une harmonisation de ce processus ».

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si ce groupe de travail est effectivement mis sur pied ? Qu'en est-il de la participation à celui-ci des pouvoirs locaux, mais peut-être aussi d'autres acteurs, comme une association qui représente, de façon générale, les usagers doux tels que les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite ? Quelle est la méthodologie adoptée en vue de répartir la prise en charge entre les différents gestionnaires ? Ce groupe de travail a-t-il, par ailleurs, pu préciser ce qu'il en est en termes de responsabilité et de gestion ? Quels sont les résultats de ses travaux ?

Le SPW est considéré comme gestionnaire de la voirie, mais que recouvre ce terme ? On a l'impression que cela varie un peu. Récemment, lors d'une formation organisée par votre administration, un directeur disait que, de plus en plus, on allait vers une gestion de façade à façade, mais ce « on va vers » n'est peut-être pas tout à fait précis pour avoir une gestion harmonisée à l'échelle de la région qui intègre bien la thématique de la sécurité routière.

Considérer que les trottoirs ne doivent pas être aménagés et gérés par la région n'empêche-t-il pas d'avoir une approche cohérente de toute la voirie publique et donc, d'intégrer correctement la sécurité routière, la mobilité douce et le partage de l'espace public entre les différents usagers ?

Quel est votre avis à ce sujet ? Quel est l'avis du groupe de travail ? Une clarification des missions du SPW en la matière a-t-elle pu être apportée pour davantage de cohérence à l'échelle régionale ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Monsieur Dupriez, je pense que les mandataires locaux qui sont ici le savent, lorsqu'une voirie régionale traverse la commune, des problèmes peuvent se poser. On est interpellé par des citoyens, on renvoie vers le SPW et vice versa. Ce n'est pas facile d'y voir clair. Quand on doit y faire des aménagements, c'est encore un autre type de discussions.

Effectivement, une réflexion a été lancée sous l'égide de mon prédécesseur concernant l'actualisation des textes applicables en matière de droit de la voirie.

En particulier, cette réflexion aborde bien évidemment les aspects liés aux trottoirs.

L'objectif, dans ce cadre, est de définir des règles harmonisées - et donc plus claires - à propos de la répartition des coûts d'aménagement et d'entretien des trottoirs. Le groupe de travail concernant le droit de la voirie est effectivement mis sur pied depuis septembre 2009.

Concernant la participation des pouvoirs locaux, je tiens à vous rassurer puisque la Direction générale des routes implique bien l'Union des Villes et Communes de Wallonie dans les différentes discussions, tout comme mon collègue en charge des pouvoirs locaux.

Des projets de conventions ont été établis dans le courant du mois de décembre 2011 entre la Direction générale des routes et les représentants de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Le CA de l'UVCW doit se prononcer, courant février, sur ces éléments. On aura là des projets de conventions. Bref, on saura définitivement qui paie quoi dans tous les cas de figure.

Voilà où nous en sommes, Monsieur Dupriez, concernant les trottoirs. On attend l'approbation par l'UVCW de ce projet de convention pour voir quelles sont les propositions sur la table.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je constate que les choses avancent et je m'en réjouis. Il serait peut-être intéressant alors, dans la foulée, puisque l'UVCW va rendre un avis, de faire en sorte que le nouveau Conseil supérieur de la sécurité routière, avec tous les partenaires associés, puisse également rendre un avis à ce sujet, puisque la question va au-delà de la répartition des coûts.

C'est une question qui pose aussi les enjeux de responsabilité et de types d'aménagement. C'est une bonne chose qu'on puisse avancer sur le sujet et qu'on puisse également y intégrer l'enjeu des aménagements des arrêts de bus le long des voiries régionales, qui est un peu du même ordre. On n'est plus vraiment sur la voirie et, souvent, on a quelque chose qui, selon les régions, peut être correctement assumé ou peut-être délaissé, faute d'une responsabilité claire.

Je vous remercie pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉCENTES DÉCLARATIONS DU BOURGMESTRE DE GERPINNES CONCERNANT LA LIAISON SUD DE CHARLEROI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les récentes déclarations du Bourgmestre de Gerpinnes concernant la liaison sud de Charleroi ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous savez combien le dossier de la sortie sud de Charleroi, et plus particulièrement de la liaison « Blanche borne » et « Ma Campagne », me tient à cœur. Il fait partie des dossiers que je suis et que je ne lâcherai pas.

La presse faisait état, ces derniers jours, de la position des divers groupes de riverains par rapport au projet de liaison entre la N5 et le R3 entre le rond-point « Ma Campagne » et la sortie « Blanche-Borne » du R3. Ceux-ci sont fermement opposés à une solution qu'ils qualifient de « rikiki » et qui est celle retenue dans la DPR, à savoir une liaison à deux fois une bande de circulation.

Les riverains estiment qu'en fonction des tracés dont ils ont connaissance, ce tronçon sera un goulot d'étranglement plus qu'une fluidification du trafic, toujours plus dense, qui aura pour conséquence d'asphyxier leurs communes plus que les désengorger. Ils plaideraient, d'ailleurs, en faveur d'une sortie sud à la hauteur des liaisons autoroutières internationales reliant le sud et le nord de l'Europe.

Le bourgmestre de Gerpinnes, quant à lui, déclare d'une part, disposer d'informations informelles et, d'autre part, en substance, que si les ministres changent, les projets aussi ! De là à évoquer le retour des grands projets ultras coûteux de la E420, destructeurs des terres agricoles autant que des espaces verts et du paysage, il n'y a qu'un pas !

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre : pouvez-vous me confirmer que le gouvernement reste bien dans les termes de la DPR et veut avancer dans le projet de liaison à deux fois une bande de circulation qui améliorerait considérablement la fluidité du trafic de la sortie sud de Charleroi ? Le bourgmestre de Gerpinnes semble dire que, de toute façon, rien ne se concrétisera jamais faute d'argent. Confirmez-vous ces propos ?

Confirmez-vous les propos de votre prédécesseur qui me précisait récemment, à propos de l'avancement de ce dossier, que le calendrier était prévu pour le dépôt de la demande d'un permis à la mi-année 2012 en qualifiant la Nationale 5 d'artère économique et que la concrétisation des aménagements viserait à empêcher que cette artère ne soit un goulot d'étranglement ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Binon, je vais vous rassurer puisque je confirme les propos de mon prédécesseur tenus ici même lors de la dernière séance de commission. Je ne remettrai pas en cause les engagements pris par les différents partenaires de la majorité lors de l'élaboration de la Déclaration de politique régionale.

À cet égard, je vous rappelle que le gouvernement dans son ensemble a décidé de porter ce dossier de la sortie sud de Charleroi. Ce dossier figure d'ailleurs dans la DPR et a été conforté par différentes décisions du gouvernement et ce, en lien avec le contournement de Couvin.

Je pense que l'engagement du gouvernement est assez clair : «*Le gouvernement allouera les moyens nécessaires à la réalisation de la sortie sud de Charleroi*». Je pense que c'est suffisamment explicite.

Concernant le calendrier, il a été précisé par le gouvernement :

- étude de trois tracés : résultats fin 2011 ;
- étude du tracé retenu : premier semestre 2012 ;
- introduction permis d'urbanisme : juin 2012 ;
- obtention du permis : mi 2013 ;
- adjudication : fin 2013 ;
- début des travaux : mars 2014 ;

• fin de chantier : mars 2016 - fin 2016.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse rassurante. Comme vous l'avez indiqué, c'est un projet important pour la région et il est rassurant pour tout le monde de constater une continuité. Je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU DÉCRET DU 1ER JUIN 2011 RELATIF AUX CHEMINS VICINAUX »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre par le gouvernement du décret du 1er juin 2011 relatif aux chemins vicinaux ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 1er juin 2011, le Parlement wallon - vous aussi, donc - a adopté une proposition de décret relative à la modification de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux. L'objectif de cette proposition est de mettre les chemins vicinaux sur le même pied que les autres voiries en les rendant imprescriptibles, sans condition d'utilisation.

Dans ce cadre, le parlement avait confié une série de missions au gouvernement, notamment l'actualisation de l'atlas des chemins vicinaux ainsi qu'une refonte globale de la loi du 10 avril 1841.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point avec nous sur l'évolution de ce dossier ?

D'avance, je vous en remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Depuis le vote du décret du 3 juin 2011 visant à modifier la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, le groupe de travail constitué par le Gouvernement wallon s'est réuni à quatre reprises.

Pour mémoire, le groupe de travail est composé de la manière suivante :

- le cabinet du Ministre Henry ;
- le cabinet du Ministre Furlan ;
- la Communauté germanophone ;
- les Directions générales de l'administration - DGO1, DGO3, DGO4 DGO5 - ;
- l'Association des provinces wallonnes ;
- l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- la Fondation rurale de Wallonie ;
- la Fédération wallonne de l'Agriculture ;
- le Réseau de la forêt ;
- Sentiers.be ;
- les itinéraires de Wallonie ;
- la Fédération francophone d'équitation ;
- l'ASBL Nature, Terres et Forêts ;
- le Conseil supérieur wallon de la Chasse ;
- Scouts ASBL ;
- les Sentiers de grande randonnée ;
- l'ASBL les Cyclistes au quotidien ;
- Inter-Environnement Wallonie ;
- ainsi que mon cabinet.

Le 23 novembre 2011, le groupe de travail a validé la compilation des remarques sur la note d'orientation de mars 2011 établie pour baliser le travail et marqué accord sur la synthèse des options à prendre pour pouvoir rédiger une nouvelle législation concernant les voiries communales.

Les membres du groupe de travail ont souhaité d'abord avancer sur la réforme législative des chemins vicinaux avant d'entamer le travail de terrain, l'établissement des cartes.

Leurs positions viennent d'être communiquées à la DGO1. Sur cette base, un rapport intermédiaire pourra être transmis au gouvernement dans les prochaines semaines.

Je souhaite privilégier la concertation plutôt que d'imposer aux parties prenantes le strict respect d'un calendrier qui n'est jamais que prévisionnel. Il s'agit d'aboutir en favorisant le consensus autant que faire se peut.

À cet égard, je tiens à souligner l'esprit constructif avec lequel les différentes parties contribuent au groupe de travail. Je les en remercie. Dès que la note aura été discutée au gouvernement, nous pourrons en reparler. C'est une question de semaines.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Qu'il me soit permis de remercier le Ministre pour le point qu'il vient de faire sur l'état d'avancement de ce dossier.

Personnellement, je n'étais pas tout à fait au fait de cet état d'avancement, mais je me réjouis que ce groupe de travail, assez fouillé, se soit réuni pour avancer dans ce dossier.

Je me pose encore des questions mais nous pourrons, sur l'invitation de M. le Ministre, en reparler lorsque le document sera soumis au gouvernement et qu'il pourra faire l'objet d'une discussion au parlement. Ma question concerne notamment les échéances qui avaient été fixées. Ont-elles été tenues ? Nous reviendrons sur la matière.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POLITIQUE DE SÉCURISATION DES BERGES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la politique de sécurisation des berges ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a à peine un mois, une voiture a échappé au contrôle de son conducteur le long du quai à Tournai. Si je cite l'exemple, c'est qu'il n'est pas courant, mais néanmoins assez fréquent, de constater ce genre d'accident. Cette voiture a terminé sa course dans les eaux de l'Escaut. Un des trois occupants n'a pu échapper à la noyade. Le véhicule a défoncé les barrières de sécurité le long du fleuve. Les premiers éléments de l'enquête indiquent une mauvaise fixation des rails de sécurité. Cela aurait joué un rôle dans cette tragédie. En effet, les rails étaient scellés dans le macadam et non dans des socles de béton comme cela aurait dû être prévu.

Ce fait divers pose question sur la politique de sécurisation des berges en Wallonie. Qu'en est-il exactement ? Des vérifications sont-elles régulièrement effectuées ? Quels éléments contiennent le cahier des charges–type et sur base de quels critères a-t-il été défini ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour votre information, la voirie sur laquelle s'est produit l'accident que vous évoquez, de même que le garde-corps dont il fait partie, sont en gestion communale.

Je partage néanmoins votre avis sur le fait que cet accident est inacceptable. Une enquête est en cours et vous comprendrez que je ne peux commenter ce cas particulier sans en connaître tous les tenants et aboutissants.

D'une manière tout à fait générale, c'est au gestionnaire de la voirie qu'il appartient de veiller à la protection des usagers empruntant son réseau. A fortiori quand la voirie longe une rivière ou un canal, c'est au gestionnaire de la voirie de décider du type de protection le plus approprié, et de veiller à sa bonne réalisation ainsi qu'à son entretien.

Pour ce qui concerne les voiries régionales, qui relèvent de mes compétences, ainsi que les communes dans le cadre du droit de tirage, la pose de glissières de sécurité doit répondre au cahier des charges-type « Qualiroutes ». Pour les travaux subsidiés, il sera applicable aux communes. Ceci implique que les glissières respectent des normes techniques strictes. Des essais de réception techniques sont effectués pour vérifier la conformité du matériel proposé avec les exigences attendues.

Chaque cas est différent. Les exigences imposées à telle ou telle glissière dépendent de nombreux critères, comme le niveau de retenue et le niveau de sévérité de choc maximal que l'on souhaite se fixer, ainsi que la nature du sol dans lequel est ancré le dispositif. Apparemment, c'est là que se situait le problème dans le cas évoqué.

Par la suite, pour les glissières installées le long des voiries régionales, leur surveillance et leur entretien est assuré par les districts routiers et autoroutiers de la Direction générale des routes.

À l'avenir, nous devrons réfléchir au cahier des charges-type « Qualiroutes » qui pourrait être appliqué, d'une manière ou d'une autre, par les communes, même en-dehors des travaux subsidiés. Sans l'imposer aux communes, il s'agirait de leur mettre à disposition ces cahiers des charges qui offrent sans doute une meilleure sécurité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse ainsi que pour votre suggestion. À partir du moment où elle améliore la sécurité des usagers, des citoyens, j'y souscris pleinement.

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA

NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« L'ANNONCE RÉCENTE DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR L'ÉCLUSE DE HENSIES SUR LE CANAL CONDÉ-POMMEROEUL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'annonce récente de travaux d'éclairage sur l'écluse de Hensies sur le canal Condé-Pommeroeul ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Gouvernement wallon a examiné le 22 décembre 2011 les travaux d'éclairage de l'écluse de Hensies située, comme Mme la Présidente vient si joliment de le rappeler, sur le canal reliant Condé à Pommeroeul. C'est un dossier sur lequel je suis déjà revenu à plusieurs reprises, tout comme vous avant d'embrasser la fonction qui est vôtre actuellement.

À première vue, on pourrait s'étonner d'évoquer des travaux d'éclairage extérieur à l'écluse de Hensies, ladite écluse étant située sur ce fameux tronçon fermé à la circulation depuis 1992. On ne va pas refaire l'histoire, mais on sait que plus aucun curage n'avait été effectué et que la navigation était rendue impossible sur ce tronçon de l'axe de navigation franco-belge. Ma question a trait à des perspectives moins sous-régionalistes puisqu'il s'agit ici de se situer sur l'axe de la dorsale wallonne et de la liaison avec le sillon français.

L'espoir de revoir des bateaux circuler sur la portion du canal entre Condé et Hensies est de nouveau permis grâce au projet de liaison Seine-Nord-Europe qui vise, d'ici 2015, une liaison entre les voies fluviales du nord de la France et les bassins industriels wallons grâce notamment - et c'est un maillon excessivement important, vous le savez - à la mise au gabarit du canal et du curage du Condé-Pommeroeul, comme on dit chez nous.

Très concrètement, tout est dans tout et ces travaux sont a priori intimement liés. Toutefois, j'aurais souhaité que vous puissiez nous apporter des précisions sur les travaux d'éclairage de l'écluse de Hensies auxquels il a été fait allusion lors de cette réunion du gouvernement le 22 décembre 2011.

Quel est l'état d'entretien de cette écluse située sur cette portion fermée à la navigation ? L'écluse est-elle toujours opérationnelle ? D'autres travaux d'aménagement sont-ils prévus ? La mise au gabarit de l'écluse sera-t-elle également nécessaire ? Comme je l'ai dit, tout ceci est en relation avec la mise en œuvre du curage du canal. On sait qu'il a aussi été récemment question, dans la presse, d'un report des travaux de mise à gabarit permettant cette fameuse liaison Seine-Nord-Europe.

Que pouvez-vous nous en dire dans l'état actuel d'évolution du dossier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, la navigation est interrompue sur le canal Pommeroeul-Condé depuis 1992, faute d'un envasement trop important côté français.

C'est précisément cette désaffection temporaire du canal qui a rendu nécessaire la réalisation de travaux d'éclairage, en 2009, sur le plateau de l'écluse d'Hensies. Ces aménagements avaient pour but d'améliorer la sécurisation du site via un éclairage plus performant.

Les travaux viennent de se terminer et la décision du gouvernement du 22 décembre dernier consistait simplement à approuver le décompte final du marché.

Auparavant, le site avait été victime de plusieurs actes de vandalisme, notamment des vols de câbles électriques. Les travaux de remise en état de ces circuits électriques seront entrepris en fonction du calendrier de remise en navigation de la liaison Pommeroeul-Condé.

Hormis ces travaux, l'ouvrage est en état de fonctionner. L'écluse est fonctionnelle, opérationnelle. Le canal, côté belge, ne nécessite pas d'aménagement particulier en vue de sa réouverture, son gabarit étant déjà conforme à la classe « 5a » - 2 000 tonnes - qui sera généralisée à l'ensemble du canal franco-belge.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Je n'ai pas de réplique à formuler, Madame la Présidente, puisque le ministre a répondu aux questions que je posais, en resituant le contexte de ces travaux sur l'écluse. J'ai bien compris qu'il s'agissait finalement de travaux de préservation. Ce qui était important, c'est de signaler que l'écluse est fonctionnelle, c'est un élément positif. J'avais quelque doutes à ce sujet qui viennent d'être levés. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE
DE M. TACHENION À M. DI ANTONIO,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LA POURSUITE DES TRAVAUX SUR LA LIGNE 98A DU RAVEL DES HAUTS-PAYS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la poursuite des travaux sur la ligne 98a du RAVeL des Hauts-Pays ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un peu le hasard du calendrier qui me fait revenir vers vous puisque j'avais mis ce dossier à mon échéancier fin 2011, par rapport aux multiples et nombreuses interventions qui m'avaient valu d'interroger votre prédécesseur à propos de ce dossier, que vous connaissez parfaitement pour l'avoir également abordé. Si j'ose dire, nous y avons pédalé ensemble à de nombreuses reprises depuis deux ans.

Je pense pouvoir vous faire grâce des rétroactes et des différentes interventions qui ont valu à la population de cette région de se mobiliser pour que ce dossier, actuellement bloqué, puisse avancer le plus rapidement possible. On sait que le point sensible concerne la traversée d'une zone Natura 2000 et que des aménagements spécifiques doivent être envisagés pour mener ce RAVeL à son terme et lui permettre de la sorte de relier la frontière française avec des possibilités de connexions avec le réseau REVER et le réseau des voies lentes françaises. C'est donc un élément excessivement important, comme vous le savez.

Monsieur le Ministre, si je reviens vers vous aujourd'hui, c'est essentiellement parce qu'en mai 2011, votre prédécesseur a tracé des perspectives concrètes en clamant haut et fort, et je le cite *Il faut réaliser ce RAVeL le plus rapidement possible*. Il annonçait avoir commandé une étude complémentaire qui tiendrait mieux compte des contraintes techniques et spécifiques de la ligne 98a tout en soulignant la fixation d'un calendrier qui fait finalement aujourd'hui toute l'actualité de mon intervention : passation d'un marché en septembre 2011, conclusion de l'étude avant la fin de l'année 2011, avec une réalisation l'année prochaine, si je comprends bien, en 2012.

Je l'ai dit, ce dossier a fait l'objet de promesses d'avancées depuis 2009. Il y a également un point essentiel qui a été rappelé par votre prédécesseur le 2 mai dernier : comme M. Lutgen le rappelait, il est tout à fait possible de réaliser le RAVeL tout en protégeant le milieu naturel du Bois d'Angre. Ce rappel est non négligeable dans la problématique spécifique qui a trait à ce dossier. C'est mon vœu le plus cher et je pense que c'est la volonté d'une large majorité des acteurs du dossier qui ont fait preuve d'une grande patience jusqu'alors.

Monsieur le Ministre, j'en viens finalement aux questions essentielles, même si j'ai lu dans la presse de ce matin les bonnes nouvelles, en apparence du moins, que vous avez annoncées, en parlant de votre volonté de finalisation du dossier - ce dont je me réjouis déjà par avance - et d'aller jusqu'au bout, ce qui était le sens de toutes les interventions qui ont été faites.

Très concrètement, quelle est la situation à ce jour ? L'étude, annoncée par votre prédécesseur lors de ma précédente intervention et dont les résultats devaient être connus pour la fin 2011, a-t-elle permis ou permet-elle de débloquer la situation ? Quelles en sont les conclusions ? Le calendrier annoncé envisageant la réalisation des travaux pour 2012 sera-t-il respecté ? Pouvons-nous espérer que ce second tronçon de la ligne 98a en direction de la frontière française sera enfin prochainement réalisé ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Tachenion, pour nous, les régionaux de l'étape, cette histoire a duré longtemps et on a envie d'en voir le bout. On va essayer de mener ce projet rapidement à son terme.

Vous avez rappelé toute l'importance de cette ligne ainsi que le consensus des forces vives, des communes, du parc naturel et des différents acteurs derrière ce dossier.

La difficulté de réalisation de ce tronçon manquant est lié au tracé et à la protection de la biodiversité. Dans le Bois d'Angre se trouvent, en effet, des mares remarquables et des orchidées dans les talus. C'est un bois très parcouru. Ces orchidées seraient impactées par le passage d'un RAVeL.

Mon objectif - et je pense que c'est une décision nouvelle - est d'utiliser le tracé existant. L'étude - qui est toujours en cours et dont je ne connais pas les résultats - a été réorientée, il y a quelques jours, pour se concentrer sur le tracé existant. On sort des hypothèses de quitter le RAVeL pour aller vers d'autres pistes.

Initialement, il y a eu une première étude réalisée par le laboratoire d'écologie de la Faculté de sciences agronomiques de Gembloux afin d'évaluer la richesse faunistique et floristique du site. Les conclusions de cette étude ont amené à des aménagements dont le coût des projets était

démesuré. De nombreuses discussions ont eu lieu sur le tracé et le respect de la nature et vous avez, tout comme moi, interpellé mon prédécesseur à plusieurs reprises par rapport à cela dans le courant de l'année 2010 et 2011.

Un bureau d'études a effectivement été chargé de définir les clauses et moyens techniques à mettre en œuvre pour réaliser les nouvelles mares de façon optimale - périodes, tailles, quantités, matériaux, plantes. Cette étude est effectivement attendue pour le tout début 2012, d'autant plus qu'elle est relativement allégée par une série d'hypothèses à étudier moins importantes que ce qui était convenu au départ. Je pense que, dans le premier trimestre 2012, nous aurons les résultats de cette étude et que nous pourrons aller, en tout cas cette année, vers les demandes de permis nécessaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Merci, Madame la Présidente.

C'est comme dans la chanson : « On avance, on avance », et c'est fort bien. Je salue votre volonté d'utiliser le tracé existant - élément important - et de tenir compte de cette biodiversité qui fait tout le charme de cette région et de ce RAVeL.

Si je comprends bien, il y aura un léger retard dans le calendrier, mais c'est bien normal puisqu'on a dû réorienter, ou en tout cas rediriger, l'étude dans le sens qui vient d'être rappelé. Ce retard ne sera pas préjudiciable quand on connaît l'historique de ce dossier. Je parlais tout à l'heure d'échéancier, vous en avez fixé un autre en nous reportant à la fin du premier trimestre 2012. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ce dossier une fois encore. J'espère que nous aurons cette fois-ci des perspectives concrètes.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE STATIONNEMENT SAUVAGE AUX ABORDS DE L'ÉCHANGEUR DE LA E429 ET N60 À HACQUEGNIES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le stationnement sauvage aux abords de l'échangeur de la E429 et N60 à Hacquegnies ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il ne vous aura pas échappé que Hacquegnies, à Frasnes-lez-Anvaing, accueille la sortie d'autoroute qui croise la N60 et la E429, un lieu que je connais parfaitement bien mais que vous connaissez également. L'avantage est que, cette fois, nous avons un ministre un peu plus proche en termes géographiques, puisqu'il venait auparavant du fin fond du Luxembourg. C'est à peine s'il savait plus que la présidente où se trouvait Hacquegnies. Ce n'est bien évidemment pas un reproche. Vous, vous connaissez ces endroits et je suis d'ailleurs certain qu'on vit ce même type de situation ailleurs. C'est une situation classique.

Le covoiturage est promu par tous mais, d'un autre côté, on se rend compte qu'on ne dispose pas de l'infrastructure qui permettrait réellement de rendre ce covoiturage efficient sur le terrain. Légitimement, les automobilistes se garent sous les ponts, mais quand les places sont insuffisantes, ils vont un peu plus loin et finissent sur des bandes normalement dévolues aux urgences. On enjambe la piste cyclable et les verbalisants ferment les yeux pour ne pas alourdir la tâche de ceux qui vont travailler et qui font cet effort de s'organiser. Quand ces emplacements sont remplis, on va dans les villages environnants et on se gare au sein de ces villages. Si on suit la même logique, il faudrait que l'autorité communale prenne des mesures pour éviter ces stationnements mais on tomberait alors dans l'absurde.

La seule solution est de prévoir des aménagements au bord des autoroutes. Évidemment, je plaide pour ma chapelle en la matière ! Il faudrait prévoir ce qu'on appelle des parkings de dissuasion qui permettent d'organiser le covoiturage. C'est une demande que je vous fais mais je vous rassure, j'avais déjà adressé cette demande à vos prédécesseurs. Systématiquement, j'ai eu des réponses mais on renvoyait alors vers l'administration, m'annonçant revenir vers moi ensuite.

Aller jusqu'à Bastogne, je ne le faisais pas, mais je pourrais me déplacer plus rapidement jusqu'à Dour pour vous rappeler ma demande. J'espère que votre réponse aura plus de consistance qu'un simple renvoi vers l'administration.

À l'époque, on me répondait que le terrain qui paraissait le plus approprié était un terrain mazouté. J'ai déjà pourtant précisé que ce dernier avait été dépollué. J'avais eu l'occasion d'être le conseil de l'une des parties impliquées et la SPAQuE peut vous confirmer que ce terrain est totalement dépollué. Je ne dispose pas de l'attestation qui pourrait vous le prouver, mais l'administration pourrait vous la fournir. Cette excuse n'est plus valable.

Voilà pour la situation. Où en est ce dossier ? Je voudrais aussi élargir ma réflexion. Je suis persuadé que ce n'est pas le seul endroit où on est confronté à ce type de problème. Lorsque j'en avais parlé le 4 mai 2010 avec le Ministre Lutgen, votre prédécesseur, il me répondait que la SOFICO et la Direction générale des routes étaient en train de mener une réflexion relative à la mise à disposition de places sécurisées destinées au covoiturage sur les aires de service et à proximité des échangeurs. Cette réflexion est-elle aboutie ? Dispose-t-on d'un dossier ? Une étude a-t-elle été faite ? A-t-on un rapport intermédiaire qui a été transmis ? Si oui, quels en sont les résultats, conclusions, recommandations ? Si non, où en est-on ?

A-t-on un plan d'aménagement général sur la Wallonie ? Peut-on lier cela à un coût ? Quels sont les coûts ? Je suppose que s'il y a eu étude, on a commencé par un inventaire. Quel est-il ? Qu'existe-t-il aujourd'hui en la matière sur la cartographie wallonne ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, Monsieur Crucke, vous n'aurez pas à vous déplacer trop loin pour venir m'interpeller.

Je voudrais tout d'abord rappeler que la Commission wallonne des équipements autoroutiers - CWEA - est compétente pour traiter ce type de dossiers. C'est un lieu d'échanges entre les services techniques de la Direction générale des routes et la SOFICO. Les dix directions territoriales - génie civil et électromécanique - de mon administration y sont représentées ainsi que la Direction du Centre PEREX. Elle a pour vocation de faire le point sur l'ensemble des dossiers susceptibles de faire l'objet d'une instruction en vue d'une présentation au Conseil d'administration de la SOFICO.

En utilisant cette Commission wallonne des équipements autoroutiers, la SOFICO a d'ores et déjà initié plusieurs projets, c'est-à-dire sur le réseau structurant qui la concerne. Sur l'aire de Thieu dans le sens Mons-Bruxelles, un parking de covoiturage de 60 unités va être créé. À l'aire concédée de Barchon, un espace suffisant a été prévu pour l'accueil du stationnement des véhicules légers. Dans le sens Liège-Namur, un parking de 60 places va être érigé sur l'aire de Verlaine dont les travaux de renouvellement devraient débuter à la sortie de l'hiver. Enfin, à hauteur de Luttre, un parking de 45 places pour véhicules légers va être construit dans le courant de cette année. Voilà quatre dossiers qui ont été initiés par la Commission wallonne des équipements autoroutiers et qui sont en cours de réalisation, ou qui le seront sur cette année 2012.

Pour en revenir spécifiquement à votre demande, je donnerai instruction pour que le représentant en charge de ces matières à la SOFICO puisse rencontrer, sur place et dans les meilleurs délais, les autorités communales de Frasnes-les-Anvaing, ce que vous n'aurez pas trop de mal à vérifier, et cela, en compagnie de la Direction des routes de Mons afin qu'un rapport puisse être soumis et analysé par la Commission wallonne des équipements autoroutiers.

Il faut effectivement clore cette problématique du terrain pollué puisque la DGO1 me rappelle qu'il y a une suspicion. Ici, j'ai demandé qu'elle interroge directement la DGO3 afin que l'on ait une réponse claire et précise sur cet aspect-là, afin de régler ce problème. Je pense qu'on pourra se revoir sur le terrain assez rapidement. Normalement, il n'y a pas d'obstacle à la réalisation d'un emplacement là-bas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Merci, Madame la Présidente.

Je remercie le ministre pour les renseignements et informations qui me sont donnés. Je recevrai ces représentants de la SOFICO et de la Direction des routes de Mons avec grand plaisir. Je me doutais bien qu'on allait revenir avec ce problème du mazoutage. Je sais qu'il est totalement terminé. Cela vaut la peine une fois pour toutes de clôturer ce dossier pour en ouvrir un autre bien plus important. J'espère que nous pourrons avancer, mais c'est effectivement par le concret qu'on doit pouvoir travailler.

Je vous remercie d'avoir pris avec un certain intérêt la réponse à cette question et j'ajouterais, Monsieur le Ministre, même si on ne lance pas toutes ses billes en même temps, que je n'ai pas de difficulté à ce que la commune soit partenaire dans ce dossier, même sur le plan financier. En effet, je pense qu'il y va de la sécurité mais aussi de l'attractivité de l'endroit.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE , SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RN 98 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

sur « l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98 ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, bonjour et meilleurs vœux.

J'aimerais vous interroger sur un dossier dont j'ai partagé à plusieurs reprises l'importance avec votre prédécesseur. Il s'agit de travaux de sécurisation de la RN 98 à hauteur de Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre.

De quoi s'agit-il ? En juin 2009, un accident mortel a eu lieu à cet endroit où un garçonnet s'est fait faucher par une voiture, tout simplement parce que, d'un côté de la route, il y a une cité, beaucoup d'habitations et, de l'autre côté, un centre commercial. Maintenant, on vient d'en créer un deuxième. Certains piétons traversaient les quatre bandes au lieu de passer à des endroits qui le permettent tellement ils se trouvaient loin. Cela s'est terminé par un accident mortel.

Depuis, les autorités locales, de même que la région, ont pris la mesure du problème. On a mis une barrière au centre de la quatre bandes, sur la berme centrale, pour qu'on ne puisse plus la traverser. Par rapport à cela, malheureusement, à quelques mètres près, cette barrière métallique a été mal positionnée d'un côté. Il était prévu aussi de construire une passerelle au-dessus de la RN 98 pour permettre aux habitants d'un côté de la voirie de pouvoir se rendre dans les centres commerciaux en question.

Comme je vous l'ai dit, cela a fait souvent l'objet de discussions avec votre prédécesseur. En commission, je me suis permis de revenir régulièrement avec ce dossier, en laissant chaque fois le temps d'avancer. Malheureusement, deux ans et demi après cet accident mortel, bien qu'au lendemain de l'accident, M. le Ministre m'indiquait que rapidement une passerelle serait mise en place à cet endroit-là, le dossier s'est complexifié et n'a pas abouti.

On a parlé d'études successives. La dernière étude en cours concernait la faisabilité d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Je pense qu'il y a près de trois mois que j'ai posé la dernière question, c'est pourquoi je me permets de revenir aux nouvelles.

Pourriez-vous également me donner des renseignements sur le budget ? Au fil du temps, le budget pour la réalisation de cette parcelle a évolué.

Mme la Présidente. – Je me permets aussi de vous adresser mes bons vœux, Monsieur Mouyard.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur Mouyard. Meilleurs vœux à vous aussi.

Effectivement, il y avait là une situation dangereuse à cet endroit de la Nationale 98. Elle est déjà partiellement corrigée par les barrières, comme vous l'avez dit, qui ont été installées à la demande de mon prédécesseur. La situation sera bientôt complètement corrigée avec la création de la passerelle.

La construction d'une passerelle est une priorité et a été inscrite dans le budget de la Direction des routes de Namur.

Les études ont effectivement pris du temps mais il s'agit d'un dossier qui, sur le plan technique, demande quand même un certain travail, une certaine rigueur. Deux options étaient à l'étude, ce qui a un peu retardé les choses.

La Direction générale des routes vient de finaliser les plans et devis estimatifs des deux modèles de passerelle envisagés. Ces deux modèles sont différents par le type d'accès réalisé : des rampes ou des escaliers.

Il faut maintenant décider quelle solution retenir. C'est une question qui doit être analysée par les spécialistes, les routes, l'urbanisme.

Je vais recevoir dans les prochains jours, puisque maintenant les deux dossiers sont complets, les acteurs des dossiers pour pouvoir enfin envisager le dépôt de la demande de permis.

Je pense que ce dossier évolue bien, qu'il y a une volonté ferme de le voir aboutir.

Pour vous donner les chiffres sur les deux dossiers : pour la version escaliers, on en est à un coût de 247000€ et pour la version rampe de 813000 €. Cela sera aussi un élément dans la réflexion.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse complète.

Simplement, je voudrais réactiver votre attention. En effet, cela n'était pas rédigé comme tel dans ma question. Quelque mètres de barrière, à mon avis, devraient être décalés - si on connaît l'endroit - plus vers Fosses-la-Ville que vers Velaine-sur-Sambre. Je pense que l'on pourrait le compléter à moindre coût.

Pour la passerelle, j'entends bien qu'il y a deux propositions. On voit la différence de prix, il serait effectivement utile qu'il y ait une prise de décision rapide.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA GESTION DE LA NATIONALE 4 ENTRE NAMUR ET CINEY »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la gestion de la Nationale 4 entre Namur et Ciney ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je m'associe évidemment aux vœux abondamment exprimés depuis le début de cette séance, qu'ils s'adressent à vous, Monsieur le Ministre, à nos collaboratrices du parlement ou à nos chers collègues.

Monsieur le Ministre, c'est avec une certaine surprise que les usagers de la Nationale 4, en tout cas dans son tronçon entre Namur et Ciney, ont observé un mode de gestion un peu décalé de la Nationale 4 et de son revêtement.

Concrètement, le revêtement a été enlevé avant l'hiver, ce qui remet au jour l'ancien revêtement en béton strié qui remonte à de nombreuses années, m'indique-t-on. De plus, il semble que cette décision a été prise à la suite de la dégradation d'un revêtement posé relativement récemment, faisant lui-même suite à des réparations urgentes qui avaient été réalisées précédemment.

La situation est inconfortable pour les automobilistes puisque, conséquence directe de cette décision, les automobilistes sont priés et invités à circuler sur près de 25 km de béton strié d'un autre âge, à une vitesse réduite à 90 km/h et dans des conditions qui sont loin d'être optimales.

Il semble que, après l'hiver, le revêtement va être replacé. Évidemment, il est relativement inhabituel qu'un gestionnaire de voirie enlève le revêtement pour passer l'hiver et puis le remettre après l'hiver. J'ignore si cette stratégie est déployée de façon récurrente, mais vous conviendrez que cela fait plus penser à des pays en voie de développement qu'à la Wallonie moderne changée par le Plan Marshall, le Plan Marshall 2.vert dont j'entends si souvent compter les louanges, en tout cas depuis le banc ministériel.

Puis-je vous demander comment cet état de fait est possible ? S'agit-il d'une gestion appropriée du réseau routier ? Quelles sont les contraintes qui ont amené nos ingénieurs à recourir à cette solution ? N'y en avait-il pas d'autres ? Quels sont les coûts de ces réparations successives de la N4 entre Namur et Ciney, en 2011, peut-être des années antérieures d'ailleurs et tels que programmés, j'imagine, pour 2012 ? Y a-t-il d'autres situations similaires sur le réseau wallon ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Borsus, cette situation sur la Nationale 4, entre Courrière et Ciney, peut sembler étonnante puisque la pose de béton date d'une trentaine d'années. Le revêtement hydrocarboné posé sur ce béton s'est fortement dégradé durant l'hiver 2010-2011. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un litige toujours pendant entre l'entrepreneur et la SOFICO. En effet, la qualité du revêtement qui a été posé et les réparations de ces dernières années semblent être un problème.

De nombreux nids de poule se sont formés et des décollements du revêtement ont été constatés. La situation ne pouvait rester dans cet état.

Pendant l'année 2011, des auscultations ont été menées par le Centre de recherche routière pour dégager les solutions de réparation appropriées et durables. Les résultats ont été obtenus en fin d'année et ont montré que la structure de la route était globalement valable et pouvait être maintenue. La partie en béton est valable et sera maintenue.

Néanmoins, suite à ces résultats, les délais possibles pour réaliser correctement les travaux durant la bonne saison étant dépassés, une solution provisoire devait être trouvée pour traverser l'hiver 2011-2012 avec un minimum de nuisance pour les usagers, tout en évitant un maximum de dépenses inutiles.

Reposer un enrobé sur le béton sur de petites sections a d'abord été envisagé. Toutefois, cette option aurait transformé la voirie en un patchwork de réparations tout en nécessitant un coût élevé avec un résultat de courte durée et un gaspillage de tarmac.

Une autre solution a été retenue. Elle consiste à retirer le revêtement enrobé par rabotage pour un coût de 300 000 € HTVA et de permettre la circulation des véhicules sur l'ancien béton raboté,

mais à une vitesse limitée à 90 km/h, comme vous l'avez rappelé.

L'opération de rabotage effectuée n'est pas perdue ; cette étape est, en effet, indispensable à la réhabilitation durable du revêtement de la N4. On a fait, finalement, la première étape de la réhabilitation durable. Au printemps 2012, un nouveau revêtement sera posé après passation d'un nouveau marché public pour lequel les documents de soumission sont déjà prêts.

La section concernée ne couvre pas une distance de 25 km, comme vous le mentionnez dans votre question, mais s'étend sur 9,5 km vers Marche et sur 2,5 km vers Namur.

La situation génère aujourd'hui un peu d'inconfort pour les usagers, mais les soucis de sécurité le justifiaient. Cet état est temporaire, sur un tronçon limité et je vous rappelle qu'en hiver, il n'est souvent guère possible, ni opportun, de rouler beaucoup plus vite.

Il me plaît aussi de rappeler qu'une gestion parcimonieuse des coûts a ainsi pu être opérée. En effet, ce qui a été fait aujourd'hui aurait dû être fait pour l'étape suivante et que, malheureusement, nous ne pouvions pas remettre la couche d'enrobé au milieu de l'hiver.

Au niveau du montant, le plan routes de la SOFICO prévoit un montant de 8,264 millions € HTVA pour la réhabilitation de la N4 entre Courrière et Hogne. Il s'agit du chantier qui va débuter au printemps 2012.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

Il y a juste une difficulté : l'hiver dernier, la Nationale 4 était déjà gravement détériorée. Elle a fait l'objet de réparations en urgence. Je ne comprends pas comment il n'a pas été possible d'imaginer un chantier réalisable avant l'hiver 2011-2012, ce qui a conduit à cette situation.

Effectivement, des réparations urgentes ont été effectuées. Ensuite, il y a eu l'enlèvement du revêtement et puis, seulement, au printemps prochain, l'adjudication du chantier nécessitant les réparations.

Je ne comprends pas comment, en l'espace d'une année, il n'a pas été possible de produire un cahier des charges et d'ordonner des travaux dans des conditions raisonnables pour un tronçon qui figure parmi les tronçons extrêmement utilisés au niveau wallon. Cette situation est inconfortable pour les automobilistes. Je ne veux pas quereller sur le kilométrage, mais cette situation pour les gens qui vivent cela chaque jour est une situation difficile, me semble-t-il, d'autant qu'elle va durer plusieurs mois au total. C'est une situation à éviter.

Il ne manque plus qu'à flasher les automobilistes victimes de ce piège une fois de plus et vous conviendrez avec moi que la boucle serait bouclée : victime du réseau, victime des choix de réparations et, enfin, victime, le cas échéant, d'une distraction certes coupable, mais qui les conduirait à être verbalisés. Je pense que ce n'est pas une gestion optimale de ce type de situation, en ce qui me concerne en tout cas.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES IMPORTANTS CHANTIERS SUR LES VOIRIES RÉGIONALES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les importants chantiers sur les voiries régionales ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaiterais effectivement vous interroger sur ce sujet.

Vous savez que, en ce qui nous concerne, nous avons pas mal de questions concernant l'effectivité des capacités budgétaires de la Région wallonne. Notre attention a été plusieurs fois attirée lors des débats budgétaires sur cette situation. Notre crainte est que la région n'ait pas la capacité à court terme d'honorer les promesses qu'elle a émises, qu'elle a faites dans un certain nombre de domaines, en ce compris la rénovation de son réseau régional, structurant ou non structurant. De plus, il convient d'y ajouter très légitimement un certain nombre d'autres projets, qu'il s'agisse des projets de nouveaux tronçons - contournement de Couvin -, des projets d'élargissement - les trois voies de la E42 - ou un certain nombre de chantiers de sécurité. En effet, on sait qu'il y a d'importants travaux à réaliser en matière de sécurité, de marquages, d'investissements. Ceux-ci sont également importants.

Nous avons répercuté cette crainte à plusieurs reprises. Semble-t-il, cette crainte est assez partagée au sein même de la majorité ou d'une des composantes de la majorité. En effet, des voix se

sont exprimées publiquement en cette fin d'année pour exprimer les mêmes doutes. Vous n'aurez pas les moyens de faire tout. Il va falloir probablement faire un certain nombre de choix.

Je souhaiterais en avoir le cœur net. Nul doute qu'en arrivant, vous avez eu le souci de voir quelles étaient vos marges budgétaires.

Ma question est simple.

Quels sont vos moyens disponibles ? Aujourd'hui, pouvez-vous nous affirmer que l'ensemble du programme de rénovation et de remise à niveau du réseau régional structurant et du non-structurant ainsi que les autres aménagements évoqués sera respecté ? Exercice concret plus spécifique : le financement du contournement de Couvin est-il désormais bouclé via l'accord de la BEI dont on parle depuis plusieurs mois maintenant et qui, à ce stade, n'a jamais été communiqué, en tout cas pas au moment où je posais mes dernières questions ?

Merci beaucoup de bien vouloir nous détailler tout cela de manière à ce que nous puissions nous faire religion, majorité ou opposition, quant à cet état financier et aux perspectives qui nous attendent.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Votre question générale sur les deux gros chantiers SOFICO - E42 et N5 - va me permettre de recadrer la situation actuelle de ces projets tant au point de vue technique que financier.

En ce qui concerne la E42 entre Andenne et Sambreville, réhabilitation et mise à trois voies ont toujours été inscrites dans tous les classements. Les montants d'estimation ont peu évolué.

Toutefois, d'aucuns semblent se perdre dans les calculs et dans l'intégration ou non de la TVA, je vais rappeler les chiffres ici.

Dans le master plan initial 2009, rapport Arcadis, les montants sont indiqués TVA comprise :

- une partie réhabilitation, 22,9 millions € ;
- une partie mise à trois voies, 49,7 millions €.

Le total est de 72,6 millions €.

Les documents remis par la SOFICO aux parlementaires en 2010 donnaient le chiffre de 72,5 millions €, montant identique.

Dans les tableaux d'avril 2011, la BEI demande à ce que les chiffres soient exprimés HTVA.

Là, on a en arrive à la réhabilitation et à la mise à trois voies pour un montant de 58 107 000 €. La réhabilitation « Hingeon », réalisée avant l'accord BEI, s'élève à 1 850 000 €. Le total HTVA est de 59 957 750 €, ce qui fait toujours TVAC 72 548 878 €. Nous sommes donc dans des chiffres constants à ce niveau-là.

On voit que les chiffres n'ont pas changé au cours du temps. Les moyens restent disponibles et les projets sont bien inscrits dans le plan Routes. Il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Je tiens, ici, à préciser les exigences exprimées par la BEI dans l'octroi du prêt, à savoir : « Réaliser les projets de manière complète et durable, de façon à ne pas devoir être obligé de revenir, à moyen terme, sur des travaux nouvellement exécutés ». J'insiste sur ce point concernant la E42 parce qu'il n'aurait pas été acceptable pour la BEI de faire le nouveau revêtement et de revenir pour le passage à trois voies dans trois ans ou dans cinq ans. Si on va travailler sur cette voirie, on fait l'ensemble. C'est une des conditions clairement posées par la BEI.

Ceci veut dire, qu'on le veuille ou non, que nous devons agir avec intelligence et anticiper les situations ou travaux qui s'imposeront à nous à court terme.

Dans ce cadre et aux fins de respecter cette exigence, la SOFICO a commandé une étude socio-économique spécifique réalisée par la société STRATEC. Le rapport conclut à une rapide saturation du tronçon dans un futur très proche. Une simple modulation de la vitesse aux heures de pointe ne s'avérera pas suffisante. Ce rapport a été présenté à la Commission provinciale de sécurité et approuvé le 15 juillet 2011, principalement, par ailleurs, pour des questions de sécurité.

Le permis d'urbanisme a été délivré le 14 septembre 2010.

L'audit de sécurité exigé par la directive européenne a bien été réalisé par le SPW, rapport du 18 août 2011. Ce rapport est disponible.

Aujourd'hui, tous les éléments sont disponibles pour engager les travaux, en connaissance de cause.

En ce qui concerne la N5 et le contournement de Couvin, le gouvernement a validé la plan de financement et réservé 11 millions € par an jusqu'en 2014 et 15 millions € ensuite. La SOFICO est en négociations avec la BEI pour un engagement spécial.

La réunion entre la BEI et la SOFICO, devant entériner le financement des travaux, est programmée au 17 janvier 2012.

Les montants existent au niveau du gouvernement. L'argent wallon pour réaliser ce projet-là existe.

Ce qui est en négociation aujourd'hui, c'est d'avoir des conditions plus favorables via la BEI si elle retient le projet. Cependant, dans l'hypothèse peu vraisemblable que la BEI ne retiendrait pas le projet, le projet est quand même réalisable avec le financement existant. Simplement, nous perdrions quelques dixièmes sur la manière dont on financerait le projet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre.

Je prends bonne note que, en l'espèce, vous réaffirmez que les budgets sont bien prévus, verrouillés pour le *master* plan comme pour les autres investissements. Singulièrement, sur les deux aménagements de la E42 d'une part, et le contournement de Couvin d'autre part, les contacts avec la BEI sont engagés. Par ailleurs, en ce qui concerne le contournement de Couvin, nous retenons le rendez-vous du 17 janvier pour la réunion sur le sujet.

Concernant la réservation des budgets, j'attire votre attention, mais vous connaissez la matière, sur le fait que le budget 2012 wallon est voté, sous réserve d'ajustement. Pour les budgets de 2013, 2014 et de 2015, le fait de dire qu'on a un accord politique sur le fait de réserver onze millions, douze millions, c'est que vous avez pu obtenir de chacun des partenaires, que ce soit sur la E42 ou que ce soit sur le contournement de Couvin, les moyens nécessaires pour se faire. Ceci dit, le fait de dire qu'on aura en 2014 les moyens est une déclaration d'intention qui demandera à être confirmée en fonction de la réalité budgétaire de ce moment-là.

Je pense qu'il est très heureux que vous puissiez rassurer par rapport à l'ensemble des éléments de manière aussi à ce que ces budgets ne viennent pas « anémier » de façon considérable les budgets ordinaires pour l'entretien, pour la sécurité, pour les marquages, sans quoi on investit d'une main, mais de l'autre on appauvrit son réseau et on se reprojette dans l'avenir vers une situation relativement similaire.

Mme la Présidente. – Je profite de ce moment pour vous demander si vous pouvez rester jusqu'à la fin des questions des travaux publics.

J'aurais besoin de prendre une décision avant la prochaine Conférence des présidents et de vous distribuer un papier concernant cette question. Maintenant, j'ai besoin de sept parlementaires bien inscrits à la commission pour prendre cette décision. Puis-je vous demander de rester juste après les questions de MM. Senesael et Crucke ?

D'avance, je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CONSTRUCTION DU FUTUR PORT DE VAULX »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la construction du futur port de Vaulx ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis content que vous puissiez faire obéir M. Crucke. Personne n'y était parvenu jusqu'à présent, mais c'est vrai que vous n'avez pas encore réussi. Le résultat, on ne le voit pas encore.

Monsieur le Ministre, le projet de construction d'une plate-forme bimodale du futur port de Vaulx va malheureusement prendre du retard. En effet, certains partenaires privés ont décidé de se retirer temporairement du projet alors que le permis a été octroyé il y a peu. Il semble que leur motivation reste intacte, mais que certaines craintes des riverains quant aux aménagements routiers qui jouxteront le port leur ont donné l'envie de réintroduire un nouveau permis.

Ces aménagements dépendent de la Wallonie. Le retrait de permis, même s'il n'est que temporaire, allongera encore un peu les délais de construction de ce port.

Vous n'ignorez pas l'enjeu et l'importance du développement de la mobilité fluviale à laquelle nous accordons toutes et tous une réelle importance. Vous n'êtes pas non plus, j'en suis sûr, insensible aux craintes des riverains. Cependant, j'aimerais vous demander comment vous voyez l'avenir du port de Vaulx dans le contexte que je viens d'évoquer ?

Quels délais et objectifs envisagez-vous ? Comment rassurer les riverains ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt

et du Patrimoine. – Permettez-moi tout d'abord de rectifier certaines informations citées.

Le permis pour la construction et l'exploitation du port de Vaulx n'a pas été délivré. Il n'avait pas été délivré précédemment.

Son instruction était toujours en cours lorsque le demandeur a fait procéder, comme vous l'avez mentionné, au retrait de sa demande.

Aucun des partenaires du projet, c'est-à-dire SODEMAF-DUFOUR pour la partie privée et le Port autonome du centre et de l'ouest - PACO - pour le secteur public, ne s'est retiré. Tout le monde est toujours bien dans le projet, vous pouvez être rassuré à ce niveau-là.

Cette dernière précision est importante car le projet du port de Vaulx est effectivement un projet important pour chacun des partenaires, autant pour le développement économique de la région que pour le transport fluvial.

Sur ce point-là, je vous rejoins tout à fait, de la même manière que je partage pleinement l'importance de bâtir un projet qui sera compatible avec l'habitat existant et les riverains du site.

Le retrait de la demande du permis et sa réintroduction prochaine vont certes retarder quelque peu la mise en œuvre du projet, c'est un fait. Cela va être de l'ordre de six à huit mois, mais le souci des auteurs du projet de proposer un dossier le plus mûr possible, le plus en adéquation avec le respect du cadre de vie des riverains, m'apparaît comme la meilleure voie pour garantir la viabilité de ce projet.

À ce titre, je peux déjà vous indiquer que plusieurs actions ont déjà été entreprises pour conforter le dossier. Le financement de 8,8 millions€ via le Plan Marshall à concurrence de 5,4 millions€ a été confirmé par l'ensemble du gouvernement. Par ailleurs, des instructions ont déjà été données à la Direction générale des Routes afin que la sécurisation du carrefour entre les routes N500 et N501 soit étudiée pour être mise en œuvre avant la réalisation du projet.

En conclusion, voici un projet porteur qui garde toute la confiance de ses auteurs et sera réalisé en tenant compte de la qualité de vie des riverains.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse.

J'invite, s'il échet, M. le Ministre à être particulièrement vigilant et déterminé dans l'évolution de ce projet pour le bien-être de notre région et, surtout, du développement fluvial qui nous tient tant à cœur.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Madame la Présidente, partant du principe que c'était un sujet d'intérêt davantage local que régional, j'ai introduit une question écrite exactement identique sur le sujet. Je sais bien que cela ne se fait pas de la poser ici. Par contre, pourrais-je demander à M. le Ministre de me confirmer que la réponse sera identique ? Ce qui me permettrait d'en prendre acte.

Mme la Présidente. – Vous résumez bien.

Je ne peux pas joindre votre question écrite à celle de M. Senesael. Par contre, si la commission le permet, je donne la parole à M. le Ministre pour donner réponse de suite, pas toute la réponse, mais sur le principe.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On parle bien de la question qui porte sur Vaulx ?

M. Saint-Amand (Ecolo). – Non. Il s'agit de la question sur Papignies et Wannebecq que je vous ai adressée par écrit.

Mme la Présidente. – La question de M. Crucke.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Exactement sur le même sujet. Puis-je considérer que la réponse sera identique ? J'ai été interpellé par les mêmes personnes que M. Crucke, suite au même article.

M. Crucke l'a introduite en question orale, je l'ai introduite en question écrite.

(Réaction de M. Crucke)

C'est vrai, Monsieur Crucke, mais si toutes les questions importantes mais d'intérêt local sont portées à cette commission, on y passe une partie de la nuit.

(Réaction de M. Crucke)

Mme la Présidente. – Je propose à M. Crucke de poser sa question orale sur « le mécontentement des habitants des villages de Papignies et Wannebecq » et d'offrir à M. le Ministre la possibilité, dans sa réponse, de citer les deux intervenants, puisque vérification faite, celle-ci a été posée aussi par M. Saint-Amand.

Il y a une réflexion ouverte au sein de la Conférence des présidents qui vise à faire preuve du même respect à l'égard des questions écrites et des questions orales.

(Réaction de M. Crucke)

Il faut répondre très vite, c'est-à-dire dans les quinze jours. Elle n'a pas plus ou moins de valeur. C'est tout ce que je dis. M. le Ministre est libre de donner la réponse qu'il souhaite.

Je ne pense pas qu'il faille sept parlementaires pour me donner le droit de proposer ou pas.

M. Prévot veut-il ajouter une remarque ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je suis surpris, je dois bien le reconnaître. Il est vrai que la Conférence des présidents entend revaloriser les questions écrites en insistant - car nous n'avons pas de capacité de coercition particulière, si ce n'est le bulletin délivré une fois tous les deux mois par la présidente au perchoir indiquant le taux de réponse rapide ou non - sur le fait qu'il est important qu'il soit répondu aux questions écrites rapidement. Mais il n'est pas question d'une nouvelle jurisprudence visant à faire acter, dans les comptes rendus, que la réponse formulée à la question d'un parlementaire l'est en même temps pour un autre parlementaire. Je trouve que c'est particulier. Je trouverais normal que le ministre réponde, le cas échéant, aux questions écrites : « Confer ma réponse formulée en commission du ... » ou que le commissaire présent s'appuie sur les considérations partagées par le ministre pour lui-même rebondir ou faire un communiqué.

En autorisant ce phénomène d'absorption de questions écrites lors de questions orales, je pense que nous allons un pas trop loin par rapport à ce que le règlement permet.

Mme la Présidente. – Je me permets de donner entièrement raison à M. Prévot, en confirmant que ses propos sont justes. J'avais proposé à M. le Ministre de faire le lien avec la question écrite, en actant que la Conférence des présidents a bien la volonté de ne pas donner une valeur différente à une question écrite.

Mon propos n'est pas une obligation que je formule à l'égard de M. le Ministre. Je reste bien dans le cadre de mes compétences et de mes droits, tout en voulant donner satisfaction à tout le monde. J'acte que la question de M. Saint-Amand a été posée il y a quinze jours et que celle de M. Crucke est arrivée dans les temps pour être posée ici oralement. Il n'y a aucun conflit.

QUESTIONS ORALES

(*Suite*)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MÉCONTENTEMENT DES HABITANTS DES VILLAGES DE PAPIGNIES ET WANNEBECQ »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le mécontentement des habitants des villages de Papignies et Wannebecq ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, un droit de parole dans un parlement, c'est quand même quelque chose de ... phénoménal. J'aime quand il y a de l'ambiance ! Savoir que M. Saint-Amand a une question sur le même sujet et que ce sera marqué dans le procès verbal va probablement améliorer le sort des gens de Papignies et de Wannebecq. Eux, ce qu'ils souhaitent, c'est l'on trouve une solution à leur problème. Ils n'en n'ont rien à faire que tel ou tel autre parlementaire pose une question, croyez-moi !

Monsieur le Ministre, vous connaissez probablement également le coin et, surtout, la problématique liée à la société Baxter de Lessines. Initialement, la sortie 30 de l'A8 sur l'E429 avait été faite de sorte que la population d'Ath subisse le moins possible d'inconvénients dus à l'autoroute en ayant, malgré tout, une liaison directe vers celle-ci. On a cependant oublié que, de l'autre côté de l'A8, il y avait Lessines et une entreprise qui fleurissait, qui s'agrandissait. Évidemment, tous ceux qui ont un gps – depuis lors, ils se sont multipliés – trouvent, comme sortie, cette fameuse sortie 30 et traversent ces deux villages. Comme ont pu le constater ceux qui ont déjà été sur place, l'encombrement généré matin, midi et soir est général.

En outre, une destruction du faible mobilier que la commune tente d'installer est à signaler. En effet, celui-ci ne résiste pas aux poids lourds qui véhiculent un charroi extrêmement lourd et qui, en plus, sont parfois peu respectueux des limites de vitesse, ce qui, bien sûr, ne les concernent pas uniquement.

Il ne s'agit pas uniquement d'un sentiment d'insécurité, mais d'une insécurité réelle liée à cette sortie. Tout cela devrait totalement relever du passé lorsque la liaison directe entre Lessines et l'A8 aura été faite et que le contournement sera concrétisé.

En outre, il y a eu - ce n'est pas la première fois que je reviens sur ce dossier - pas mal d'événements, qui ont été liés à la délivrance d'un permis, à des erreurs administratives ainsi qu'à des contentieux.

Je souhaiterais, ici, faire le point avec M. le Ministre et prendre connaissance d'un éventuel échéancier. Y-a-t-il une solution envisagée dans des délais raisonnables ? Peut-on s'en tenir à un calendrier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Je vais répondre effectivement à cette question importante aux yeux de MM. Crucke et Saint-Amand.

On me confirme à l'instant que, dans un souci d'économie, je signerai, tout à l'heure, une réponse à une question écrite qui reprendra les mêmes termes. M. Saint-Amand aura une réponse aujourd'hui à sa question écrite.

Concernant l'état d'avancement de ce dossier, la Direction générale des Routes nous communique les informations suivantes : au niveau du permis d'urbanisme, l'étude hydraulique nécessaire au calibrage des bassins d'orages demandé par le fonctionnaire délégué est à présent terminé.

Une étude paysagère complémentaire est en cours de réalisation au sein de la Direction générale des Routes et sera terminée prochainement.

Je dois vous informer du grand intérêt que le gouvernement porte à ce dossier, comme peuvent en témoigner les différents contacts entre la Direction générale des Routes et la Direction générale de l'Aménagement du territoire, le cabinet du ministre-président ainsi que mes propres collaborateurs.

En effet, au-delà des aspects strictement liés à la voirie, comme la sécurité, la mobilité et le bien-être de la population, il y a aussi une dimension liée à l'image de cette région, notamment vis-à-vis des grandes entreprises qui y sont implantées.

Le facteur le plus déterminant, au-delà du permis d'urbanisme, concerne les expropriations.

Le Comité d'acquisition d'immeubles a été chargé de réaliser ces expropriations. C'est sans doute, là, que nous avons besoin d'un peu de temps.

À l'heure actuelle, les expropriations ne sont pas encore effectives. La Direction générale des Routes n'est pas encore capable de me fournir une date précise pour le début des travaux.

Rappelons, en outre, et cela est loin d'être anodin, car c'est une étape importante qui a été franchie, que l'adjudication des travaux a déjà eu lieu.

Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des habitants de la région de Lessines, la meilleure réponse à leur fournir est de montrer que le dossier du contournement avance. Pour les habitants de Wannebecq et de Papignies, la solution viendra lorsque le contournement verra le jour.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que le contournement est envisagé à brève échéance que l'on doit oublier les habitants d'Ollignies et de Lessines. À cet effet, différents chantiers de réhabilitation de revêtement y ont été initiés pour soulager ces villages.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. Le Ministre pour sa réponse. J'ai envie de dire : rien de nouveau sous le soleil ! Je ne peux toutefois pas lui imputer le fait qu'il n'y ait pas d'éléments nouveaux, puisqu'il vient d'arriver. À vrai dire, je préfère que vous ne me donniez pas d'échéancier précis si vous ne pouvez le respecter.

Le côté contradictoire de la chose - c'est bien là l'intérêt d'une question orale par rapport à une question écrite - c'est que vous êtes, ici, dans ce que l'on appelle l'absurde tel que Camus le désignait. Vous savez que l'étude paysagère dont vous parlez concerne 5 000 €, pour un investissement de millions d'euros. On a bloqué un dossier pour 5 000 €. Cherchez l'auteur du crime !

L'adjudication, et vous l'avez appelée vous-même, est faite. Le jour où vous commencerez les travaux, vous pourrez voir les prix et les budgets. Cela veut dire que, dans ce dossier, on fait tout et son contraire, et je crains, malheureusement, que les riverains de Papignies et Wannebecq ne soient pas sortis de l'auberge.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX TÉLÉCOMMANDÉS DE L'A8 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les panneaux télécommandés de l'A8 ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la nuit du 2 au 3 décembre dernier, l'E429, sur l'A8, à hauteur d'Isières, sur le territoire d'Ath, fut le théâtre d'une succession d'accidents, après qu'un conducteur ait perdu le contrôle de son véhicule peu avant le Tunnel du Chêne Saint-Pierre.

Il s'agissait d'un accident assez impressionnant, dont la gravité a imposé la fermeture de l'autoroute afin de faciliter le travail des équipes de secours. Vous imaginez le bouchon qui s'est alors créé en pleine nuit !

Appelé sur les lieux de l'accident par les services de pompiers, j'ai personnellement pu constater que les panneaux télécommandés, présentés comme la dernière merveille technologique, installés entre Frasnes-les-Anvaing et Ath, afin d'aviser les automobilistes en cas d'accident, n'avaient pas fonctionné, alors qu'ils sont assez neufs ; ils ont été installés en 2005, certains ont dû être remplacés suite à des accidents.

Comment, Monsieur le Ministre, expliquez-vous cette défectuosité ? Comment expliquer que quelque chose de neuf, qui doit servir à alerter au plus vite les automobilistes ne fonctionne pas ?

Le déploiement des forces de police était impressionnant. Les automobilistes, tout comme les camions, ont dû faire marche arrière sur l'autoroute, ce qui est extrêmement dangereux. Pour des camions et des semi-remorques, cela relève de l'exploit, puisqu'il n'y a pas toujours la marge nécessaire pour le faire. J'ai d'ailleurs beaucoup de respect pour ces camionneurs, surtout, quand j'ai vu la manière dont ils ont dû se débrouiller, ainsi que pour les forces de police qui ont dû gérer cette situation.

Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné ? Comment explique-t-on cela ? Pourquoi ne l'a-t-on pas vu plus tôt ? Des tests existent-ils ? Quel a été le coût de toute cette ingénierie ? Quel est le coût d'entretien ? Il y a en effet eu, depuis lors, énormément de remplacements et de casse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, le montant investi par la Direction des équipements électromécaniques du Hainaut et du Brabant wallon pour l'installation des divers panneaux est de 2,865 millions € TVA comprise.

Il y a eu plusieurs accidents dans la nuit du 2 au 3 décembre dans le sens Tournai-Bruxelles sur l'A8. Un des accidents a nécessité la fermeture de l'autoroute. Les opérateurs de PEREX ont contacté le coordinateur d'urgence du district concerné, en précisant qu'il s'agissait d'un balisage conséquent. En parallèle, ils ont allumé les panneaux de Popuelles et d'Isières précisant un accident.

Selon mes informations, les panneaux auraient fonctionné. Vous semblez dire que non, et donc, après réception de votre question, j'ai donné instruction pour qu'on vérifie ce qu'il en est, puisque vous étiez sur le terrain, vous avez vu, et on a, nous, un rapport qui dit que cela a fonctionné.

Le balisage a été installé à hauteur de la sortie, et ce, en amont de l'accident. Dès lors, le trafic peu important à cette heure, a été évacué facilement.

Néanmoins, des usagers étaient arrêtés entre l'accident et la sortie de l'autoroute en amont, ceux-là ont été bloqués et la police a décidé de leur faire faire demi-tour afin de les évacuer en toute sécurité.

Au final, et d'après ce que m'en dit l'administration, on peut estimer que la gestion de cet incident s'est déroulée de façon normale et conformément aux procédures définies, en fonction de la situation sur place. Il faudra évidemment vérifier ce qui est affirmé en termes de fonctionnement des panneaux.

Vous évoquiez la liste des avaries aux équipements concernés par rapport à l'investissement qui a été réalisé. Cette liste est relativement courte puisqu'il y a quatre bacs accidentés pour un montant total de 20 000 € dans le tunnel d'Ostiches, suite à un accident.

En ce qui concerne les panneaux à indications variables, trois panneaux accidentés pour un montant total de 145 000 € TVAC, deux en cours de remplacement. Prévision de réparation première quinzaine de février.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je maintiens ce que je dis par rapport à la défectuosité. La presse en a d'ailleurs fait référence et mention également ; vous pouvez retrouver cela dans le groupe *Vers l'Avenir*. J'atteste de ce que j'ai effectivement vu et pas de ce que je n'ai pas pu voir, puisque cela ne fonctionnait pas.

C'était d'ailleurs mon interrogation de savoir si cela avait coûté cher. Pour 3 millions €, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela doit fonctionner et être utile !

Je vous remercie et vous demande de me tenir informé des précisions complémentaires que vous récolteriez suite à votre demande d'avis.

ORGANISATION D'AUDITIONS DE REPRÉSENTANTS DU SECTEUR LAITIER

Mme la Présidente. – Les associations laitières, parmi lesquelles le *European Milk Board* et le MIG, m'ont fait s'avoir qu'elles tiendront une réunion de travail au mois de juin pour se concerter et se positionner sur les avancées des travaux européens en ce qui concerne la PAC et sa partie laitière. Pour ce faire, elles ont invité des représentants émanant de la Suisse et de la France qui, comme indique l'invitation, ont déjà un autre vécu et une autre expérience par rapport aux organisations, aux producteurs, aux relations contractuelles entre les membres de la filière, aux conséquences de la libéralisation du marché laitier et aux perspectives d'avenir des producteurs laitiers. Ils se proposent d'inclure le Parlement wallon à cet échange d'expériences entre Suisses, Français et Belges et sont donc ouverts à une rencontre avec notre commission.

Je profite de cette occasion pour vous tenir au courant du fait que M. le Ministre ne pourra pas être présent le 23, vu qu'il est à un conseil au Parlement européen, auquel il doit bien sûr participer pour défendre nos intérêts.

Donc, deux questions se posent. Fera-t-on notre commission le mardi 24 en parallèle avec toutes les autres commissions ? Ou bien le jeudi 26 après-midi, après le gouvernement ? Lors de cette commission, êtes-vous d'accord de faire venir les représentants du *European Milk Board* et du MIG, c'est-à-dire aussi les Français et les Suisses ? Éventuellement, on pourrait élargir notre invitation à cette commission à d'autres observateurs, comme, par exemple, les membres de la FWA, qui ont peut-être un positionnement à exprimer sur les propositions de ses membres.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Rien que sur le plan de la forme, il faut s'assurer d'être à sept au moins. Actuellement, nous sommes à six.

Mme la Présidente. – Je sais. Mais pourriez-vous au moins vous prononcer sur le contenu ?

M. Stoffels (PS). – On a beau mener une discussion, mais aujourd'hui, on ne décide rien tant qu'on n'est pas à sept.

Mme la Présidente. – Je sais. Depuis le début de la commission, j'essaie de...

(Réaction de M. Senesael)

Oui, mais M. Saint-Amand ne peut pas compter, car les parlementaires écologistes ne peuvent avoir que deux représentants. Je le sais. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais demandé à un parlementaire MR de plus de rester présent, et j'ai fait signe à M. Prévot de revenir.

Peut-on quand même prendre la température ? Et au moment où on sera sept, je soumettrai au vote.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que, d'un point de vue organisation, on peut peut-être avoir ici un consensus. On a déjà un parlementaire de chaque groupe, le ministre est là pour le cdH. Et puis, on peut aussi, sans prendre une décision ferme, car nous ne sommes pas en nombre, à la suite de la discussion qu'on aurait ici, renvoyer un courriel à chaque groupe et l'avaliser et puis c'est tout.

Mme la Présidente. – Je souhaiterais ne pas attendre jusqu'à jeudi, à la Conférence des présidents, soit dans dix jours, avant de pouvoir prendre contact avec ces personnes afin de leur confirmer ou de leur infirmer leur demande. Ce serait tellement plus poli et facile si je pouvais leur répondre plus tôt.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je le pense aussi. Qu'on soit sept ou pas, je pense qu'on peut avancer sur le sujet.

Mme la Présidente. – Cela veut-il dire que sur le principe, je peux avoir votre avis ? Ensuite, je me permettrai d'interrompre la commission quand on sera en nombre.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – J'espère que la température de nos débats sera plus élevée que la température de cette pièce, Madame la Présidente.

Outre les aspects évoqués par M. Stoffels, je pense que sur le fond, le débat sur la question du lait, en particulier de la régulation du marché laitier, est un débat important et d'actualité. Il y a eu des nouvelles propositions récemment au niveau de la Commission européenne, et différentes organisations se sont prononcées. Je trouve qu'étant donné la dimension particulière de ceux qui demandent à être invités ici, et qui sont essentiellement impliqués en termes d'organisation paysanne dans le secteur laitier, il est intéressant d'avoir leur écho, d'autant plus que ce sont des organisations qui se structurent au niveau européen. Je suis donc favorable à l'idée de les écouter. Éventuellement, on peut réinviter la FWA aussi,

mais on les a déjà entendus il y a quelques mois sur ces questions.

Sur l'aspect formel, il faut respecter les règles. Rien n'empêche toutefois de dire au MIG et aux autres que nous sommes intéressés sous réserve de l'approbation par la Conférence des présidents, car il faut respecter les formes. Si on n'arrive pas à avoir sept membres effectifs au sein de la commission aujourd'hui, il faudra peut-être procéder comme cela. J'en profite alors pour insister sur le fait que cela arrive fréquemment dans cette commission que nous ne soyons pas en nombre et qu'il faudrait peut-être que, dans certains groupes, on y soit attentif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je pense que sur le plan du contenu, dès qu'un groupement, ici, en l'occurrence, le MIG, demande à avoir une discussion avec notre commission, nous devons répondre favorablement à cette demande. C'est plus qu'une question de politesse, c'est aussi une question de contenu, vu que la PAC est en train de se mettre en place. Nous avons donc tout intérêt à être en dialogue permanent avec les organisations qui représentent les producteurs de lait. Voilà une première remarque.

Deuxième remarque, il faudrait prendre la température au niveau du MIG mais aussi proposer à d'autres organisations représentatives du monde agricole de pouvoir venir exposer leur point de vue également. Donc, oui par rapport à la demande du MIG, mais oui aussi s'il y en a d'autres qui « seraient » intéressées par le même exercice.

(Réaction de M. Dupriez)

Je mets cela au conditionnel.

Mme la Présidente. – Je pense que ce que M. Stoffels vient de dire correspondait à la proposition de Mme Cassart-Mailleux. J'entends bien que nous sommes intéressés de nous tenir au fait, à chaque moment, des avancées des travaux européens. Ces intervenants venant de Suisse et de France, je ne peux cependant pas les inviter et leur confirmer en dernière minute. Si, en plus, on veut élargir à d'autres intervenants, cela devient de plus en plus important de nous décider en amont.

J'entends la proposition de toute la commission de dire oui à cette demande, d'élargir l'invitation à - et là, je me lance en citant les organisations agricoles - la FWA, la FUGEA et le MAP. Je vous demande donc de lancer un appel à d'autres membres PS ou MR afin qu'ils viennent nous rejoindre en commission.

(Réaction de M. Senesael)

Oui, je crois que c'est mon collègue, M. Dupriez, qui avait indirectement fait la remarque de venir ici pour qu'on puisse décider parce qu'avoir des bonnes propositions et ne pas pouvoir les transcrire bêtement à cause d'une question de présence, c'est dommage.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport à l'agenda, on pourrait déjà fixer le jour avant que M. Senesael parte, comme cela il sera au moins au courant.

Mme la Présidente. – C'est vrai, j'avais proposé le mardi ou le jeudi.

En tout cas, pour la semaine du 23, on avait le 24 ou le 26 à disposition. Puis-je vous proposer de faire cette commission le jeudi 26 après-midi pour être à l'aise ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous voulez faire les questions et auditions après 15 heures le jeudi ?

Mme la Présidente. – Si on avait encore M. Lutgen en tant que ministre, ce serait peut-être difficile. Aujourd'hui, sans jugement aucun, on a pu gérer une vingtaine de questions endéans une heure et demie. C'est donc possible. Je veux bien avoir les questions et les interpellations le mardi et le jeudi après-midi, les auditions.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que si M. le Ministre est le lundi à la Commission européenne, on peut s'organiser pour travailler le mardi toute la journée avec les questions le matin et les auditions l'après-midi, mais commencer une commission le jeudi à 15 heures avec des questions et des auditions pour un tel dossier, je trouve que cela ne va pas. Je préfère travailler le mardi toute la journée. Même si certains invoquent un problème de commissions et de salles, quand on vient le mardi, on se rend bien compte qu'il y a les salles 3 et 4 qui ne sont pas toujours occupées. Il y a quand même moyen d'avoir une salle.

Mme la Présidente. – Y a-t-il d'autres remarques ?

Si j'accepte cela, je le fais en insistant sur l'importance d'être présent. Je souhaiterais que tous les groupes soient présents. Parfois, j'entends qu'on a tous les jours de la semaine pour travailler. Je pense, comme Mme Cassart-Mailleux le dit, que ce n'est pas une question de salle. Je suis disponible les deux jours, le ministre également. Ici, c'est un appel aux parlementaires.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Il y a une question que l'on doit toujours poser.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Vous avez pris la température de l'ensemble des groupes qui est favorable par rapport au principe. Maintenant, allons-nous nous positionner par rapport à une date précise sans savoir à quel moment les interlocuteurs peuvent venir ? Cela fait partie des questions d'ordre pratique à résoudre. Vous avez aussi obtenu la température des uns et des autres qui préfèrent avoir une commission un mardi plutôt qu'un jeudi. Je pense qu'avec ces éléments, vous avez suffisamment d'informations pour avancer.

Mme la Présidente. – Il faudra également tenir compte du règlement qui n'est pas simple.

Je conclus et je marque votre accord sur :
- l'invitation ;
- sur l'élargissement à d'autres représentations agricoles ;
- sur la tenue d'une réunion un mardi, si possible toute la journée.

Votre rôle est maintenant de faire venir suffisamment de personnes dans cette commission pour décider et me permettre de respecter le règlement auquel on a fait référence, il y a à peine dix minutes.

Je vous propose une petite suspension.

Vote

Mme la Présidente. – Vu que nous sommes à présent en nombre, je vous propose de voter sur l'organisation des auditions que nous venons d'évoquer.

À l'unanimité des membres, la commission a décidé d'auditionner les représentants du secteur laitier le mardi 24 janvier 2012.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures.

- La séance est reprise à 17 heures 16 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'APPLICATION EN WALLONIE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES ET L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SEMENCIÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'application en Wallonie du règlement européen sur la protection des obtentions végétales et l'action régionale en faveur de la préservation de la biodiversité semencière ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, quel beau titre : « biodiversité semencière », c'est tout un programme, qui nous rappelle que, depuis des centaines de générations, ce sont les paysans aux quatre coins du monde qui ont créé la biodiversité, des variétés agricoles et horticoles que nous cultivons un peu partout sur la planète.

Monsieur le Ministre, l'adoption récente, le 28 novembre 2011, par le Sénat français d'une loi sur les « Certificats d'obtention végétale » a suscité de nombreuses réactions des mouvements paysans et des associations environnementalistes, de même que de citoyens en France mais également en Belgique. Vous avez peut-être été sensibilisés par différentes pétitions ou des courriels circulant à ce sujet.

Il s'agit en fait de la transcription en droit français d'un règlement européen de 1994 sur la protection des obtentions végétales, jusqu'ici nullement en vigueur en France.

Sous le prétexte de protéger par un certificat d'obtention végétale les variétés de plantes cultivées en versant une rémunération aux titulaires des COV - c'est-à-dire aux entreprises de semenciers - la loi réduit drastiquement la liberté des paysans de faire ce qu'ils font depuis des centaines de générations, à savoir semer une partie de leur récolte et contribuer par leur propre sélection à la diversité des variétés agricoles et horticoles.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, l'écrasante majorité des semences, des graines vendues pour les agriculteurs dans le monde est liée à la production de trois ou quatre très grosses sociétés qui, le plus souvent, sont également productrices des intrants qui sont associés à la production agricole.

Ce faisant, en mettant en œuvre cette directive de 1994, les pouvoirs publics protègent et renforcent la mainmise de ces quelques grandes entreprises de l'agrobusiness sur la commercialisation de semences et sur les filières agro-alimentaires.

Cette situation est particulièrement inquiétante et me paraît néfaste, tant pour le monde paysan que pour la souveraineté alimentaire des peuples et pour la biodiversité en général. On sait que l'accomplissement de cette mainmise de l'agrobusiness sur les semences, c'est la production de semences OGM, avec cette technologie qu'on nous dit abandonnée pour l'instant mais qui pourrait resurgir à n'importe quel moment, le gène « *terminator* » qui ferait en sorte que, biologiquement, les paysans n'auraient même plus la possibilité de semer leur récolte.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est en Belgique et quelles sont les règles qui s'appliquent aux agriculteurs wallons en la matière ? Comment cette directive de 1994 a-t-elle été transcrite en droit belge ?

Ne pensez-vous pas que cette actualité illustre la nécessité de mettre en place une stratégie de soutien à la préservation de la biodiversité semencière - on parle bien ici de la biodiversité agricole - et aux acteurs qui s'y consacrent, tel que Kokopelli et son réseau de jardiniers et de paysans qui multiplient librement la vie et la diversité ? Une biodiversité semencière qui sera bien utile pour les différentes adaptations et transitions de notre agriculture par rapport aux évolutions futures, en particulier celles liées aux changements climatiques.

Qu'en est-il de l'action de la Wallonie en ce sens ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La loi du 20 mai 1975 sur la protection des obtentions végétales a été revue ce 10 janvier 2011 pour prendre en compte les aspects modifiés par la législation européenne. Je pense néanmoins que - nous allons le voir ensemble - nous sommes protégés, en Belgique, par rapport à cette nouvelle loi.

Les droits d'obtention - forme de brevets - relèvent des compétences du SPF Économie. Je me permets cependant de vous rappeler quelques principes essentiels de cette réglementation fédérale.

Ces certificats confèrent le droit exclusif d'exploitation et encadrent les éventuelles cessions de droit et licences. Différentes exceptions existent, notamment une utilisation privée : hors cadre commercial, vous pouvez sans autorisation semer dans votre jardin, par exemple. La recherche scientifique n'a pas besoin d'autorisation. Pour l'obtention de nouvelles variétés, vous n'avez pas besoin d'autorisation, vous pouvez donc utiliser cette nouvelle variété créée et protégée par un droit d'obtention pour la croiser et refaire de nouvelles variétés.

Puis, surtout, existe le privilège de l'agriculteur : les agriculteurs sont autorisés à réutiliser le fruit de leur récolte au sein de leur propre exploitation aux fins de reproduction, tant qu'ils n'entreprennent pas de commercialiser le matériel de reproduction. C'est tout ce qui concerne les droits d'obtention.

Vous évoquez aussi le cas des ASBL Kokopelli ou Semailles. Il s'agit de la problématique des catalogues nationaux belges. Des variétés d'espèces agricoles et des variétés d'espèces de légumes sont établies à partir de données gérées au niveau régional.

Concrètement, une variété ne peut être multipliée ou commercialisée en Belgique que si elle est inscrite au catalogue national des variétés et des espèces agricoles ou au catalogue national des variétés et des espèces de légumes, ou dans leur équivalent communautaire qui sont des synthèses respectives des catalogues nationaux.

Pour accéder au catalogue, une variété doit répondre à deux conditions : posséder une dénomination variétale et satisfaire à un examen de Distinction, Homogénéité et Stabilité. En outre, pour la majorité des espèces agricoles, la variété doit en plus satisfaire à un examen de valeur culturale et d'utilisation, ceci afin d'encourager le progrès variétal.

Les ASBL Kokopelli ou Semailles visent surtout le maraîchage, pour lequel presque tout est dans le domaine public.

Il faut noter que ces associations font et assurent la promotion de la multiplication d'abord pour les amateurs. Il n'y a d'ailleurs plus de multiplicateur pour les professionnels en Wallonie.

Mon administration les a déjà rencontrés, afin d'envisager une application raisonnable du règlement au niveau du catalogue. L'objectif est de disposer d'une description technique simple mais suffisante, associée à un coût d'inscription au catalogue réduit et à un coût de maintien dans le catalogue nul.

Ceci devrait limiter l'impact négatif, redouté par certains - et je les comprends - du règlement communautaire sur les échanges et la conservation semencière en Wallonie, tout en permettant un suivi encore amélioré dans le chef de l'administration.

Par ces actions menées au niveau régional et le fait que les droits d'obtention bénéficient du privilège de l'agriculteur, il n'y a pas péril en la demeure. Nous devons néanmoins rester attentifs à cette question puisque tout ce qui concerne les brevets sur le vivant et les plantes est un sujet particulièrement sensible.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui clarifie la situation en Wallonie. C'est intéressant. Il est rassurant de voir comment les choses s'organisent chez nous par rapport à ce qui se passe chez nos voisins. À cet égard, il se peut qu'à un moment donné, notre région sera, d'une certaine façon, sollicitée par ceux qui veulent valoriser, utiliser ou préserver une partie de notre biodiversité. On peut peut-être s'y préparer dans une certaine mesure. Vous le dites vous-même, on n'a plus de multiplicateur en Wallonie. C'est peut-être en soi un enjeu pour le futur.

Je me réjouis de la démarche entreprise avec les associations et d'autres par rapport à cette facilitation, y compris financière, pour accéder au catalogue.

Dans le domaine de l'agriculture, l'horticulture, comme d'ailleurs dans le domaine de la santé de façon générale, cette question des moyens de réponse face à un certain nombre de réglementations nouvelles, qui sont parfois pertinentes sur le principe mais qui sont difficiles à atteindre pour des petits producteurs, des petites sociétés, pour des particuliers, me paraît être un enjeu très important.

Il est bien d'avoir un catalogue réglementé pour s'assurer d'un certain nombre de choses, mais il est clair que si cela demande de réaliser des études, des dossiers, des moyens, de facto on favorise les grands groupes qui ont tendance à devenir extrêmement dominants. Cette réflexion est importante et méritera d'être poursuivie.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SYSTÈME D'AIDES ISA »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le système d'aides ISA ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aurais voulu faire le point avec vous sur le système des aides agricoles ISA. En effet, c'est un dossier sensible et important sur lequel je suis souvent intervenue auprès de votre prédécesseur.

Tout d'abord, j'aurais voulu savoir où vous en étiez par rapport aux aides ISA pour les panneaux photovoltaïques dans les exploitations agricoles. En effet, un arrêté du Gouvernement wallon a bien été pris mais nous attendons toujours les arrêtés d'exécution. Il semblerait que le dossier soit bloqué à l'administration.

Pouvez-vous dès lors nous dire où en est ce dossier ?

Avez-vous un calendrier établi pour la prise des arrêtés d'exécution ? Quel est-il ?

Quelles sont les raisons de ce blocage ?

Autre point qui concerne les citernes à mazout éligibles : si on fait un plan d'investissement en trois ans, on peut rentrer un plan d'investissement pour des étables, des tracteurs, du matériel de remplacement, pour autant qu'il ait plus de sept ans d'âge. Pourrait-on, dans ce plan d'investissement, rentrer - je crois que le cas a été mis dans l'arrêté du gouvernement - les panneaux photovoltaïques ?

Par rapport à tout le problème des citernes à mazout et de l'investissement des mises aux normes des citernes à mazout - qui n'est pas minime, à partir du moment où elles sont supérieures à 3 000 litres -, cela pourrait-il être aussi un investissement qui pourrait entrer dans un plan ISA de trois ans ?

Lors d'une dernière question que j'avais posée au Ministre Lutgen par rapport à ce dossier pour les panneaux photovoltaïques, il était rentré dans le détail en me disant qu'il y avait aussi le problème des certificats verts, du revenu agricole qui ne peut pas être inférieur au montant total des certificats verts, sinon on passe dans une activité professionnelle différente. Je sais que le dossier n'est pas simple mais à partir du moment où l'arrêté du Gouvernement wallon a été pris et que certains dossiers sont rentrés à l'administration, le blocage est là. Les agriculteurs me disent que le dossier n'aboutit pas. Il faudrait trouver des solutions et avertir le secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant les citernes à

mazout, ce type d'investissement peut être envisagé dans un plan d'investissement. La citerne devra être strictement destinée à l'activité professionnelle du demandeur et dans un souci d'amélioration de la protection de l'environnement, elle devra être à double paroi. C'est permis pour trois et dix ans.

En ce qui concerne la modification de l'arrêté ISA, il a bien été adopté par le gouvernement le 1er septembre. L'arrêté est en vigueur. Il a été publié au *Moniteur belge* le 30 septembre 2011. Il ne nécessite pas d'arrêté d'exécution. Il est applicable depuis cette date.

La modification de l'arrêté ISA est une extension de la mesure qui élargit considérablement les aides possibles pour les agriculteurs, notamment pour les investissements concernant la production d'énergie renouvelable. Cet élargissement ne peut se faire que dans le cadre des limites autorisées par l'Europe. C'est ce que vous venez d'évoquer en termes de montant financier qui ne peut être dépassé. Les aides ne peuvent pas dépasser au total un certain montant.

J'ai transmis une note à mon administration afin que les dossiers d'investissement relatifs à la production d'énergie renouvelable soient traités dans les meilleurs délais.

Je voulais essayer de trouver le nombre de dossiers rentrés depuis fin septembre, mais il s'avère qu'ils sont mélangés avec les autres. Il n'y a pas de codification séparée. Je ne sais pas vous dire combien de dossiers sont en cours. Je vais essayer de le savoir parce que je crois qu'il est intéressant de voir comment ce type d'aide est utilisé.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Je le remercie aussi d'avoir pris contact avec l'administration parce que l'objectif est que les dossiers ne soient plus bloqués.

Les acteurs qui ont rentré, sur base de cet arrêté du 1er septembre, un plan d'investissements avec des panneaux photovoltaïques doivent pouvoir être éligibles. Soit je redéposerai une question écrite, soit je reviendrai vers vous dans un mois pour voir si vous avez le nombre de dossiers, si ces dossiers sont avancés et comment vous avez pu solutionner le problème.

Il est vrai que dans cet arrêté du gouvernement, vous dites bien la « production d'énergie » alors qu'avant cela concernait tout ce qui était économie d'énergie. Je crois que, pour le secteur ISA, le montant des certificats verts ne doit pas entrer en ligne de compte dans le dossier ISA. À partir du moment où on rentre un dossier ISA, vous remettez une attestation selon laquelle vous avez comme revenus principaux ceux d'agriculteur. À l'agriculteur maintenant, puisqu'on sait bien que c'est un peu vicieux, de voir dans le temps pour que le montant de ces certificats verts ne soit pas supérieur au montant de son revenu professionnel.

C'est un enjeu considérable aussi bien pour les agriculteurs qui sont au forfait parce que, évidemment, ils n'auraient plus droit au forfait et passeraient en taxation normale, mais aussi pour les agriculteurs qui ont des dossiers du Fonds d'investissement agricole et de mise aux normes. En effet, ils n'auraient plus droit à ces aides-là puisqu'ils ne seraient plus agriculteurs si le montant des certificats verts était supérieur à leurs revenus.

De ce point de vue-là, il faut quand même, par le biais peut-être des syndicats, avoir une information correcte pour ne pas que dans un an, les effets pervers se fassent sentir. On en arrive à des situations pour certains agriculteurs qui disent : « Je ne suis plus agriculteur parce que mes revenus sont des certificats verts et ne sont plus des revenus agricoles ». Je crois qu'il faudrait peut-être avoir une information très correcte avec la FWA, un communiqué.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio qui souhaite compléter sa réponse.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, cette aide agricole est complémentaire aux aides octroyées à l'énergie ou à toute autre aide régionale.

Par conséquent, c'est ce qui complique un peu l'examen des dossiers ici. L'administration doit vérifier l'ensemble des aides déjà reçues par le demandeur pour être certain qu'on ne dépasse pas les 40 % d'aides maximales autorisées.

(*Réaction de Mme Cassart-Mailleux*)

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES BANDES TAMPONS EN BORDURE DE COURS D'EAU POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DES EAUX »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les bandes tampons en bordure de cours d'eau pour protéger la qualité des eaux ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors d'une séance d'information organisée au sein de l'administration communale de Celles, M. Pierre-Nicolas Libert, attaché à la DEE - Département de l'environnement et de l'eau du SPW -, a récemment informé les communes membres du contrat de rivières Escaut-Lys de l'évolution de la qualité des eaux dans ce sous-bassin hydrographique.

Bien que la politique de l'eau relève des compétences du Ministre Henry, nous le savons bien, certaines mesures permettant la restauration de la qualité des eaux relèvent du secteur agricole en application du règlement européen. C'est la raison pour laquelle je m'adresse également à vous dans ce dossier.

Pour ce qui concerne l'Escaut, la Lys et les canaux concernés par ce sous-bassin, ils sont dans un état vraiment déplorable. C'est ce qui ressort des informations qui ont été communiquées lors de cette réunion. Des quatre districts internationaux qui traversent la Région wallonne, celui de l'Escaut serait même le plus pollué, avec 96 % des 79 volumes d'eau du district qui sont jugés de qualité médiocre.

Ces mauvais résultats empêcheront manifestement la Wallonie de se conformer à la directive-cadre sur l'eau qui fixe des objectifs pour l'échéance 2015. Les exigences imposées par l'Europe ne seraient respectées que pour seulement 11 % de nos cours d'eau, ce qui est particulièrement faible. Face à cette situation, la Région wallonne envisage de motiver, auprès de la Commission européenne, une demande de report de l'échéance à 2021 voire même 2027.

Monsieur le Ministre, qu'il soit accepté ou non, le report des objectifs ne résout pas le problème de fond : la qualité des eaux, liée principalement aux activités humaines - cultures agricoles extensives avec utilisation abondante de pesticides qui polluent les cours d'eau à proximité des champs, zones de forte densité de population, industries polluantes - ne sera améliorée que moyennant un renforcement des mesures volontaristes et rigoureuses de protection de l'environnement.

Les propos de M. Libert ciblaient l'épandage de produits phytosanitaires, notamment par le secteur agricole, comme cause importante de la piètre qualité des eaux dans le périmètre concerné. Pour limiter à l'avenir les trop fortes concentrations de polluants dispersés le long des cours d'eau, il semble indispensable de renforcer les mesures de protection : interdiction d'épandage de toute substance sur une zone tampon d'au moins six mètres de large en bordure des milieux aquatiques, clôtures des cours d'eau, et cætera. Il s'agit d'une mesure en faveur de laquelle votre prédécesseur s'était d'ailleurs publiquement prononcé lors d'une de nos anciennes réunions de commission.

Monsieur le Ministre, des négociations sont en cours à ce sujet, notamment pour l'application des zones tampons le long des cours d'eau en application du règlement européen 73/2009 du 19 janvier 2009.

Quelle est votre position en la matière, compte tenu du fait que cette mesure doit être d'application obligatoire en 2012 ?

Quelles modalités de mise en œuvre des zones tampons le long des cours d'eau préconiseriez-vous ? Où en sont les négociations avec le monde agricole ? Quelles sont les échéances raisonnablement attendues pour l'adoption de cette mesure favorable à l'amélioration de la qualité des eaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, effectivement, les chiffres de mauvaise qualité de nos eaux sont interpellants et imposent une réaction. Chacun doit prendre sa part de responsabilité à sa juste mesure. Je vous renvoie à ce sujet vers mon collègue en charge de l'eau qui doit encore présenter et concerter les projets de plan de gestion prévus par la directive-cadre sur l'eau et le Code de l'eau.

Je vous rappelle que le secteur agricole n'a pas ménagé ses efforts ces dernières années pour contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux. Par exemple, entre 1995 et 2007, les apports en engrais phosphorés ont diminué de plus de 45 %.

Les mesures de protection de l'eau que vous appelez de vos vœux existent déjà dans le Code de l'eau via l'article R202 §1. L'épandage de fertilisant est interdit à moins de six mètres des surfaces aquatiques.

Une fuite en avant législative n'apportera aucune amélioration sur le terrain. Plutôt que de multiplier encore les contraintes à charge des agriculteurs, il faudrait davantage veiller au contrôle du respect des dispositions existantes. Là encore, je vous renvoie à mon collègue en charge de l'environnement. Ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est serrer le contrôle parce qu'on a une large majorité d'agriculteurs qui, je pense, respectent la règle, mais il y en a aussi qui ne le font pas. Je pense qu'au niveau du contrôle, il y a vraiment des choses à faire.

À ce contrôle de légalité se superposera un nouveau contrôle concernant les bandes tampons à compter de cette année 2012 : celui du respect de la conditionnalité. En effet, la norme relative à l'établissement de bandes tampons le long des cours d'eau fait partie intégrante de la conditionnalité depuis le 1er janvier 2012 conformément au règlement 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la Politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs.

Aujourd'hui, en cas d'épandage de fertilisants, par exemple, à moins de six mètres des cours d'eau, outre le fait de ne pas répondre aux mesures du Code de l'eau, un agriculteur serait aussi pénalisé en termes d'aides de la Politique agricole commune. Les contrôles auront ou auraient des conséquences encore plus graves pour l'agriculteur qui serait pris en défaut.

Comme tout règlement européen, il est d'application directe et ne nécessite pas de transposition en droit interne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse.

Je ne vais évidemment mettre aucune pression particulière dans ce dossier pour lequel la responsabilité est largement partagée au sein des membres du gouvernement. C'est d'ailleurs aussi une responsabilité historique. Ce problème ne date pas du 1er janvier, ni même depuis un an ou deux, c'est un problème ancien et un problème difficile à traiter. Le secteur agricole en est conscient. Je partage votre avis, je crois qu'il y a des efforts réels et significatifs qui ont été faits par bon nombre d'agriculteurs. Malheureusement, au jour d'aujourd'hui, les résultats sont insuffisants. Nous sommes tous d'accord pour le dire et vous avez d'ailleurs confirmé les chiffres que j'ai donnés, qui sont des chiffres vraiment très préoccupants.

«*Pas de fuite en avant législative*», dites-vous. J'entends bien. Seulement, nous étions restés sur un avis un peu différent et assez volontariste de votre prédécesseur. Là, je voudrais peut-être vous demander de réanalyser les choses en voyant s'il n'y a pas, au niveau législatif, l'une ou l'autre mesure un peu plus contraignante à prendre, compte tenu de la gravité de la situation.

Ceci étant, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'actuellement la priorité doit être du côté du contrôle. Là, chacun doit aussi assumer sa responsabilité. Il faut absolument maintenir des budgets significatifs. Il me semble à cet égard, mais je ne suis pas au fait de tous les éléments budgétaires, que sur le budget « police et contrôle », il y a quand même eu des réductions qui ont été faites et qui mériteraient d'être corrigées lors de l'ajustement, voire pour le prochain budget, afin que le contrôle soit à la hauteur du problème et que l'on puisse éviter de pénaliser ou stigmatiser les agriculteurs dans leur ensemble alors qu'une partie significative, majoritaire d'entre eux fait des efforts. Nous devrons parvenir à toucher ceux qui seraient encore récalcitrants dans les mesures de protection.

Merci pour votre investissement dans cette matière. Je suis certain que vous prendrez ces choses fortement à cœur.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'APPARITION DU VIRUS DE SCHMALLENBERG EN BELGIQUE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'apparition du virus de Schmallenberg en Belgique ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je n'ai pas la prétention de pouvoir avoir la même correction de tonalité à l'énoncé du nom du virus. Cependant, Monsieur le Ministre, vous le savez, depuis la fin de l'année dernière, le virus dit de Schmallenberg a fait son apparition dans des exploitations ovines du nord du pays.

Observé depuis l'été 2011 en Allemagne, d'où il tire son nom, et aux Pays-Bas, ce virus qui ne présente aucun danger pour les êtres humains touche les bovidés et les ovins. Il engendre, notamment, des déformations congénitales sur les agneaux nouveau-nés - quelques photos vues ci et là sont très explicites à cet égard - et une baisse de la production laitière.

Monsieur le Ministre, ma question est courte, simple et directe. Pouvez-vous nous indiquer l'état de la prolifération éventuelle de cette maladie, en particulier en Wallonie ? Une information à destination des éleveurs est-elle envisagée ? Si une épidémie devait se confirmer, envisagez-vous la mise en place d'aides particulières ? Un contact est-il établi avec l'AFSCA et le CERVA afin d'assurer un échange rapide d'informations ?

Merci pour vos précisions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, je dois vous rappeler que le sujet de votre question ne relève pas des compétences des régions mais d'une compétence relevant de l'autorité fédérale.

Je peux cependant vous donner les éléments d'information suivants. En ce qui concerne l'état de prolifération, et comme vous venez de l'indiquer dans votre question, l'Allemagne a été la première à observer et à identifier ce nouveau virus. Des symptômes cliniques légers touchaient des exploitations bovines. Aux Pays-Bas, on a constaté des cas de mortalités et de malformations chez des agneaux.

En Belgique, suite à des prélèvements ciblés effectués en décembre dernier, on a constaté que certaines exploitations étaient touchées. Actuellement, il s'agit d'exploitations situées en Flandre. Dans treize exploitations, le virus a été mis en évidence. En date du 5 janvier dernier, on ne comptait pas encore de cas en Wallonie.

D'autre part, en ce qui concerne l'information sanitaire à destination des éleveurs, c'est l'autorité fédérale qui est compétente et qui a déjà communiqué à ce sujet.

Il est évidemment essentiel de rappeler l'importance d'un excellent retour des rapports pour pouvoir au mieux évaluer l'ampleur de la maladie.

Par ailleurs, il est prématuré de se prononcer sur l'aspect épidémique de la maladie et sa probabilité. Il faut rester vigilant à l'évolution de la maladie et des conséquences économiques, que celle-ci pourrait avoir et ce, surtout lors des prochaines semaines qui correspondent aux périodes d'agnelage. Nous prendrons les décisions adaptées en fonction de l'évolution.

Concernant les échanges d'informations, il a été demandé aux vétérinaires praticiens de rester vigilants aux symptômes et de notifier toute suspicion à l'Association régionale de santé et d'identification animale - ARSIA - en Wallonie ou son équivalent en Flandre, et de leur envoyer les échantillons nécessaires. Ces associations travaillent en étroite collaboration avec le Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques - CODAICERVA - et leurs homologues allemands et néerlandais afin de développer et d'améliorer les techniques de détection.

Chez nous, il n'y a rien pour le moment, mais nous restons attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos explications.

Je retiendrai surtout un mot : vigilance. L'essentiel, c'est de pouvoir garder à l'œil l'évolution de cette maladie sur notre territoire. Tant mieux si, jusqu'à présent, elle n'a pas encore été détectée dans nos exploitations. Faisons en sorte que les différentes administrations conservent le contact pour s'assurer que l'information parvienne bien auprès de chacun, mais surtout qu'il y ait vraiment un mécanisme optimal de vigilance, d'alerte et de réaction.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES DE BATTERIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre de la directive européenne sur l'élevage de poules pondeuses de batterie ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis le 1er janvier, la directive européenne relative à l'interdiction de l'élevage de poules dans des cages de batterie est entrée en application. On en a fait grand cas dans un reportage télévisé, reportage interpellant pour les citoyens. De l'extérieur, lorsqu'on pose ce genre de question, cela prête parfois à sourire, mais lorsque les gens voient les images et les reportages, ils se sentent beaucoup plus concernés.

Concrètement, les gallinacés ne peuvent plus être élevés que dans des cages aménagées et doivent, notamment, disposer d'au moins 750 cm², d'un nid ou d'un perchoir.

Si ces nouvelles dispositions représentent une réelle avancée en matière de bien-être animal, elles ont nécessité d'importants investissements pour les éleveurs afin d'aménager leurs installations. Afin de financer ceux-ci, les producteurs disposent du programme de développement rural wallon qui

permet de percevoir une aide pouvant se monter à 20 % du montant total de l'investissement.

Cependant, jusque septembre dernier, le secteur avicole ne pouvait prétendre à ces aides suite à une erreur dans les textes légaux. Du fait du délai de traitement d'un dossier par l'administration régionale, en moyenne six mois, les producteurs d'œufs désireux de bénéficier de l'aide n'ont pu réaliser les travaux avant la date du 1er janvier.

Le SPF Santé publique semblait vouloir faire preuve de compréhension, en accordant aux producteurs un délai transitoire de six mois à dater du 1er janvier afin de se mettre en ordre. Cependant, sous la pression des autorités européennes, il a ajouté des conditions plus drastiques pour la période transitoire, notamment l'euthanasie d'une poule sur cinq. Ces mesures touchent les quelques éleveurs wallons qui n'ont pas encore modifié leurs installations et vous comprendrez qu'ils sont inquiets.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement du traitement de ces dossiers ?

Combien d'exploitations sont-elles concernées en Région wallonne ? Des instructions ont-elles été données à l'administration afin de traiter en priorité ces dossiers ? Avez-vous pris contact avec le SPF Santé publique afin d'éviter, durant la période transitoire, les pertes engendrées par l'application trop strictes des nouvelles mesures ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, il ressort de l'enquête de biosécurité réalisée par le SPF Santé publique que, en Wallonie, moins de 20 exploitations sont concernées par l'application de la directive CE/1999/74 relative aux poules pondeuses. Six exploitations ne seraient pas en ordre aujourd'hui. On ignore pour certains, on n'a pas de réaction ni d'information. Il semblerait que deux d'entre elles auraient décidé de cesser leur activité.

Je peux vous assurer que les régions ont interpellé à plusieurs reprises le SPF Santé publique en demandant l'instauration d'une période transitoire pour les producteurs qui ne pourraient se mettre en ordre pour le 1er janvier 2012. Cependant, les exigences formulées par la Commission européenne à la fin 2011 ont amené le SPF Santé publique à prendre des mesures plus restrictives que celles initialement prévues. Cependant, le SPF Santé publique aurait précisé qu'aucune poule ne serait saisie, mais qu'un procès verbal serait dressé pour les exploitations ne respectant pas ce critère.

Mon administration a, quant à elle, transmis un courrier aux producteurs concernés le 1er décembre dernier afin d'attirer leur attention sur la nécessité d'entamer d'urgence les démarches administratives nécessaires.

Contrairement à ce que vous avancez, le délai moyen de traitement des dossiers d'aides est nettement inférieur à six mois. En 2011, le délai était inférieur à 80 jours.

Pour l'instant, mon administration a reçu deux demandes d'aides, toutes deux acceptées et décidées favorablement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie M. le Ministre. Tant mieux si peu d'exploitations sont concernées. Par contre, il est regrettable d'envisager la statistique de fermeture de deux exploitations et de cessation d'activités si cela devait être exclusivement lié à cette directive. Je ne connais pas les détails du dossier, mais soit.

Pour le reste, merci à votre administration d'avoir fait, début décembre, le nécessaire pour enjoindre les exploitants concernés de faire toutes les démarches administratives requises.

Tant mieux pour cette bonne nouvelle, à savoir 80 jours au lieu de six mois en moyenne pour le traitement des dossiers. Mais, comme dans toute moyenne, les écarts sont souvent très grands entre les dossiers traités très rapidement et ceux qui ont la malchance de traîner davantage sur les bureaux.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'UTILISATION DES MOYENS DU FONDS EUROPÉEN DE LA PÊCHE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'utilisation des moyens du Fonds européen de la pêche ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est une question qu'on a eu l'occasion de discuter lors des débats en commission à propos du budget 2012 de la Région wallonne : une discussion relative au Fonds européen de la pêche qui est peu connu. Je me permettrai donc de faire quelques rappels

d'informations concernant ce fonds car c'est peut-être un des enjeux de ce dossier : le faire connaître.

Pour rappel, le FEP peut financer 50 % des investissements de la Wallonie en faveur des producteurs et transformateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture, mais également des mesures d'intérêt collectif au bénéfice de la protection et du développement de la faune et de la flore aquatiques, de la structuration et l'encadrement des filières piscicoles ainsi que des projets pilotes d'innovation, de la recherche dans ce domaine.

En ce qui concerne l'axe 2 du programme opérationnel pour le secteur de la pêche, le financement public, Wallonie et Europe ensemble, est au maximum de 40 % du budget global, le reste étant à la charge du dépositaire du projet.

Cela explique sans doute en très grande partie pourquoi peu de projets ont été déposés en Wallonie dans cet axe. Seuls 44 000€ d'aides publiques ont été libérés depuis 2007, selon mes informations. En effet, nos aquaculteurs souffrent d'un manque de soutien et de reconnaissance, mais aussi d'une baisse de la demande de leurs produits. Ils n'ont souvent pas les reins suffisamment solides aujourd'hui pour assumer la quote-part nécessaire au lancement d'un projet.

Pour la programmation 2007-2013, la Wallonie peut disposer ainsi d'un montant de 6,6 millions€ dans le cadre du FEP. Ces moyens sont importants et permettraient de développer un programme d'action ambitieux en matière de gestion halieutique et de protection de la biodiversité, même si les matières liées à l'activité pêche de loisir ne sont pas éligibles au FEP.

Par exemple, pour la mesure 3.1 du programme d'action collective, les objectifs suivants ont été jugés prioritaires pour la Wallonie : la formation des aquaculteurs et des personnes travaillant dans le secteur, la sensibilisation du grand public à la durabilité du secteur de la pêche, le traitement et la réduction des déchets d'aquaculture, la fondation ou l'amélioration de partenariats et d'organisations de producteurs et des actions à haut contenu innovant.

La mesure 3.2 concerne la protection et le développement de la faune et de la flore aquatiques.

La mesure 3.4 concerne le développement de nouveaux marchés et de campagnes de promotion.

La mesure 3.5 concerne les projets ayant pour objectif ultime de promouvoir une pêche et une aquaculture durables avec une série de précisions à ce sujet.

Or, notre région n'a pratiquement pas déclaré de dépenses dans le cadre du FEP ces deux dernières années et le budget wallon 2012 ne prévoit qu'un maigre montant de 320 000€ au total, pour les projets FEP, imputés à deux articles budgétaires différents.

Votre prédécesseur, M. Lutgen, nous a affirmé, à mon grand étonnement, que la faiblesse du budget était consécutive à l'absence de projets déposés auprès de l'administration. C'est peut-être vrai pour l'axe 2 du FEP.

Concernant l'axe 3, le travail n'a réellement débuté en Wallonie qu'à partir du moment où le comité de sélection a été mis en place, soit fin avril 2010, pour étudier la recevabilité des projets déposés jusqu'au 15 février 2010. Il y a visiblement aujourd'hui des projets en suffisance qui ont été déposés au regard du budget prévu par l'Europe pour la Wallonie, mais il semble que jusqu'ici le Gouvernement wallon n'ait pas provisionné suffisamment d'argent pour assurer sa quote-part pour ces projets. Quid, à ce sujet, du Fonds Poséidon annoncé début juin 2010 par le Ministre Lutgen ? Il y avait, là, une annonce de moyens relativement importants pour développer le secteur de l'aquaculture et de la pêche en Wallonie. Qu'en est-il de ce fonds ?

Le Gouvernement wallon va-t-il donner son aval pour la dizaine de projets sur lesquels il doit encore statuer ?

Monsieur le Ministre, en commission, M. Lutgen s'était engagé à relancer un appel à projets dans le cadre du FEP, mais aussi à analyser la situation pour vérifier si la non-utilisation des crédits était réellement due à une absence de projet ou s'il y avait d'autres raisons à ces difficultés.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ? Un nouvel appel à projets a-t-il été ou sera-t-il lancé ? Combien de projets ont-ils été déposés dans le cadre du FEP depuis 2007 ? Combien d'entre eux ont-ils reçu un avis favorable du comité d'accompagnement ? Combien ont-ils été subsidiés par la Wallonie et pour quel montant ?

Comment analysez-vous cette situation et envisagez-vous de la faire évoluer dans l'intérêt de la nature et du monde de la pêche ? Ces quelques questions intéresseront le secteur.

Je souhaite enfin attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que la sous-utilisation par la Wallonie des crédits disponibles dans le cadre du FEP permet aujourd'hui à la Flandre d'utiliser une partie de ces moyens de façon très volontariste et entraîne in fine le gaspillage de subsides européens qui pourraient être disponibles pour notre région.

Loin de moi l'idée de condamner la Flandre qui avance et qui utilise les possibilités qu'elle a. De notre point de vue wallon, il est regrettable que nous ne parvenions pas à utiliser des budgets qui

pourraient nous permettre de lancer des projets intéressants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, vous venez d'énumérer les actions éligibles à un cofinancement du Fonds européen pour la pêche.

Pour votre bonne compréhension, je vous rappelle que ce fonds est réparti en cinq axes prioritaires dont trois nous concernent en Wallonie : aquaculture, actions collectives et assistance technique.

Je tiens à vous préciser les éléments suivants.

Le fonds européen concerne la pêche commerciale, les actions dédiées à la pêche de loisir n'y sont pas éligibles.

Le cofinancement du fonds européen pour la pêche intervient pour maximum 50 % du financement public total.

Avec une nuance importante pour les mesures de l'axe 2, le financement public total ne peut dépasser 40 % des dépenses éligibles au contraire des autres axes. Vous l'avez signalé.

Le taux d'aide publique de maximum 40 % ne devrait pas être un frein aux projets déposés car il reste un taux appréciable d'aide publique. Beaucoup d'autres secteurs privés ne bénéficient pas de ce genre d'aides.

En ce qui concerne l'axe 2 du FEP, le secteur des producteurs aquacoles - potentiels bénéficiaires de la mesure 2.1 - subit un déclin important depuis les années 2000. Pour mémoire, ce secteur est majoritairement représenté par des petites structures de production de truites qui subit de nombreuses difficultés structurelles. C'est une explication possible du faible taux de projets déposés.

En ce qui concerne les transformateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture qui sont les bénéficiaires potentiels de la mesure 2.6, je tiens à rappeler que le Hainaut n'est pas éligible au FEP. Or, la moitié des transformateurs wallons y sont installés. C'est la raison pour laquelle notre administration négocie avec la Commission européenne pour obtenir l'annulation de cette exclusion. Je pense que nous pourrions déjà obtenir une bien meilleure utilisation des moyens si nous pouvions réintégrer le Hainaut dans la zone éligible.

En ce qui concerne l'axe 3, il rencontre beaucoup d'intérêt de la part des acteurs wallons. Trente-neuf propositions ont été reçues pour les quatre appels à projets ouverts à ce jour : deux appels par an clôturés en date du 15 février et du 15 septembre.

Dans les prochaines semaines, je proposerai au gouvernement d'accepter les dix derniers projets ayant reçu un avis favorable du Comité de sélection.

Le bilan des eux années de fonctionnement du FEP sera donc le suivant :

- 21 projets sélectionnés ;
- investissement total de 8 231 574€ - la passe à poissons sur l'écluse d'Ampsin-Neuville comptant à elle seule pour près de trois millions ;
- aide publique de 6 277 78€ fournie à parts égales entre la Wallonie et l'Europe.

Considérant le succès et l'intérêt de cette taxe, ainsi que le solde du budget de l'enveloppe du Fonds européen pour la pêche - un peu plus de 1,5 million€ -, il est prévu de lancer les appels à projets ciblant la libre circulation des poissons migrateurs, la restauration de l'habitat aquatique et des frayères naturelles ainsi que les filières de production aquacole et de transformation.

Les campagnes de promotion seront effectuées lors de chaque appel à projets.

D'autres actions ont été menées en dehors du cadre du FEP.

Afin de soutenir l'aquaculture, mon prédécesseur a créé un Comité de concertation pisciculture ainsi qu'un Conseil de Filière wallonne piscicole. Ce dernier bénéficie d'une subvention annuelle de 95 400€.

Complémentairement au FEP, le budget de la Wallonie, en ce compris le budget du Fonds piscicole contribue à soutenir les actions dédiées à la pêche de loisir. C'est l'ensemble de ces moyens financiers octroyés à la pêche qui ont été désignés par le Fonds Poséidon.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, à la fois sur l'état de la situation des projets et par rapport à l'information de la relance prochaine d'un appel à projets avec une série de priorités qui me paraissent intéressantes, autant d'un point de vue écologique globale que par rapport à un secteur qui, vous l'avez dit, est pour partie, en difficulté.

Vous ne l'avez pas abordé, je peux le comprendre. On pourrait éventuellement y revenir par rapport à l'évaluation de ce qui s'est passé depuis quelques années. Il y a sans doute un enjeu lié à l'organisation de la gestion de ce domaine par les différentes organisations concernées. Qu'en est-il

des provisionnements budgétaires ? Qu'en est-il des choix d'utilisation de ces budgets à l'intérieur des différentes administrations ? Peut-être qu'en effet, via la réflexion sur les nouveaux appels à projets, il pourrait y avoir en même temps une évaluation du mode de fonctionnement et de provisionnement et de libération des budgets par rapport à ces projets relatifs à la pêche, la pisciculture et la gestion aquatique.

Je pense qu'on a de beaux projets en perspective à ce niveau-là.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « UN CODE DE CONDUITE SUR LES PLANTES INVASIVES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « un code de conduite sur les plantes invasives ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a ratifié le Code de conduite sur les plantes invasives, marquant tout l'intérêt qu'elle porte à la gestion de cette thématique.

Les plantes invasives sont une problématique rencontrée de plus en plus fréquemment par les pouvoirs locaux. Pour l'UE, signer ce code, c'est s'engager à informer, former et sensibiliser au mieux ses membres, les pouvoirs locaux, sur l'importance de lutter contre les plantes invasives par tous les moyens à disposition de la prévention aux actions curatives en passant par la sensibilisation des citoyens.

Sur le terrain, il faut, en effet, lutter contre les plantes invasives déjà en place, mais il est essentiel également d'en stopper l'importation au sein des espaces verts locaux et ce, par le biais de choix responsables des espèces destinées à la plantation. Pour chaque plante invasive, il existe plusieurs espèces tout aussi avantageuses mais inoffensives pour l'environnement et la biodiversité.

Jusqu'à présent, différentes communes se sont lancées dans le débat, adoptant des codes spécifiques à chacune d'entre elles. Mais, reconnaissons que l'adoption de règlements n'est pas très efficace si les règlements ne sont pas appliqués par l'ensemble des communes. D'où la nécessite de disposer d'un tel code qui constitue en quelque sorte un cadre politique et cohérent en la matière.

Appuyez-vous ledit code ? De quelle manière ? Avec quels objectifs ? Avec quels moyens ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, comme vous, je suis personnellement convaincu de la nécessité de limiter l'usage et la dispersion de ces plantes. C'est pourquoi je soutiens un tel code.

Un projet Life+ « Alter IAS - *Alternative to Invasive Alien Species* » est en cours. Ce projet est consacré aux plantes invasives et à la prévention en horticulture ornementale. Ce projet est cofinancé par les régions, le Fédéral et, bien sûr, l'Europe dans le cadre du programme Life+ « Information et communication ».

Je vous rappelle que les fonds Life+, l'instrument financier pour l'environnement, sont des dispositifs européens qui visent à développer et mettre en œuvre la politique et la législation communautaire dans le domaine de l'environnement.

L'objet du programme Alter IAS est précisément de développer et de promouvoir un code de conduite qui encourage l'ensemble des acteurs de la filière horticole à limiter la production, la vente et l'utilisation de toutes les plantes ornementales invasives reprises sur la liste noire des plantes invasives de Belgique.

Cette liste noire est administrée par le forum belge sur les espèces invasives et est mise à jour tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques.

Ces données sont directement accessibles sur le site : www.ias.biodiversity.be.

Ce code a été lancé officiellement en septembre dernier. Fondé sur la sensibilisation et la responsabilisation des professionnels, il présente l'avantage d'être assez flexible et facile à mettre en place. En outre, il est particulièrement bien adapté au secteur horticole. Il faut d'ailleurs rappeler que le secteur horticole est soucieux de développer une image respectueuse de l'environnement. Le code est accessible sur le site : www.alterias.be.

Le code est soutenu par toutes les associations de professionnels de l'horticulture en Belgique et plus de 50 professionnels y ont déjà souscrit à titre individuel.

Par ailleurs, je travaille avec la Cellule « espèces invasives » de mon administration à l'adaptation du

texte de la circulaire du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 relative aux espèces exotiques envahissantes.

Étant donné que nous avons maintenant un travail qui a été fait sur un code de conduite, nous allons adapter ce texte de l'administration à la nouvelle version qui tiendra compte du code pour assurer une cohérence entre les deux outils. Voilà pour l'instant, les informations que je peux vous donner.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à vous remercier pour l'information que vous venez de me donner.

Effectivement, il existe un code, mais son respect repose, si j'ai bien compris, sur le volontariat.

Ce n'est nullement un code qui est d'application de façon obligatoire. Il va donc également falloir se positionner dans le cadre d'une autre question, qui va très probablement vous arriver, et qui concerne la force juridique qu'un tel code devra avoir, à l'avenir.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CRITIQUES ÉMISES PAR LE FORUM NATURA 2000 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les critiques émises par le Forum Natura 2000 ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le nouveau mode de conservation des habitats et des espèces, Natura 2000 est un projet de société en faveur de la biodiversité. Les partenaires du forum se sont accordés sur une vision partagée de la protection de la biodiversité qui passe par l'implication et l'adhésion des propriétaires et gestionnaires.

Pour que ce projet réussisse, les propriétaires concernés doivent pouvoir comprendre ce nouveau système de prévention, y adhérer et l'appliquer au quotidien. « Faire fonctionner Natura 2000, le faire « prendre » sur le terrain, c'est dans cet état d'esprit que les membres du forum ont travaillé ».

La découverte in extremis des ajouts aux périmètres des sites Natura 2000 a surpris le forum, une part de l'administration, et même votre prédécesseur, amené à postposer sine die les enquêtes publiques prévues en juin 2011.

Les critiques du Forum Natura 2000 sont sévères : le manque de participation et de transparence au sein de l'administration et dans les échanges avec les partenaires du forum ; l'absence de pilotage clair et continu, au niveau de l'administration et du cabinet ; et le manque de suivi et d'arbitrage nécessaire, en temps réel, de la part du politique.

Quel sera votre calendrier concret pour mener à bien ce dossier ?

Comment entendez-vous gérer les suites de la mise en oeuvre du réseau ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le dossier Natura 2000 est une de mes priorités de ce début d'année. Nous devons effectivement finaliser les arrêtés de désignation rapidement.

Selon l'analyse très rapide que j'ai pu faire de ce dossier depuis ma désignation, je ne peux accepter les remarques formulées.

Je pense que mon prédécesseur a tout mis en œuvre pour recréer un esprit de confiance et de transparence de l'administration vis-à-vis du forum. Il a chargé le directeur général de la DGO3 de piloter la finalisation de ce dossier.

Des réunions successives ont eu lieu, où chaque partie a pu exprimer ses positions. Il reste encore des points à travailler. Je prendrai mes responsabilités lorsque des arbitrages seront nécessaires.

Le rôle de chaque partie est bien défini : une négociation entre les administrations et les représentants des acteurs concernés sera suivie d'une décision politique.

Par exemple, sur les critères retenus pour la cartographie des unités de gestion des prairies et le rapport entre les unités de gestion 3 et 5, des décisions doivent encore être prises. Elles le seront très rapidement.

Je suis également convaincu qu'on ne pourra réussir ce très beau projet Natura 2000, qu'en ayant l'adhésion des propriétaires et des gestionnaires concernés par une espèce ou un habitat Natura 2000.

Je salue aussi les avancées qui ont été menées jusqu'ici dans ce dossier et en particulier le régime de protection primaire qui est déjà en place avec des compensations fiscales et des indemnités prévues. Les sites Natura 2000 sont déjà protégés. Rappelons-le, on a bien avancé à ce niveau-là.

Concernant le calendrier, j'ai programmé une réunion de travail spécifique cette semaine avec les différents responsables de l'administration en charge du dossier. Ensuite je rencontrerai le forum rapidement.

Une fois ces deux étapes réalisées, je fixerai un agenda de travail en fonction des options retenues : adaptation, si nécessaire, de certaines méthodologies de cartographie, renforcement temporaire des équipes, sous-traitance, passage en « bloc » ou par « paquet » des arrêtés devant le gouvernement, et cætera. Je plaide pour un passage par « paquet ». C'est comme cela que l'on va faire les choses.

Je ne manquerai pas de vous exposer le calendrier une fois qu'il sera arrêté et présenté au forum. Ce sera assez rapidement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je partage avec le ministre la volonté de ne pas polémiquer sur le passé mais de tourner notre regard vers l'avenir. C'est avec une satisfaction que j'acte que le ministre fait de la politique Natura 2000 sa priorité pour 2012. J'espère que vous aurez la main très habile pour mettre en marche un chantier extrêmement sensible. Ceci étant dit, je serai patient et j'attendrai donc le calendrier, dès que le gouvernement se sera penché sur le dossier.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA CHASSE AU CERF »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la prolongation de la période d'ouverture de la chasse au cerf ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le gouvernement a décidé de prolonger la période de chasse aux cervidés jusqu'au 31 janvier, alors que, normalement, elle se clôturait au 31 décembre. La raison pour laquelle cette période a été élargie est qu'il apparaîtrait que 80 % de ces quotas ont été réalisés, par rapport a ceux qui ont été fixés.

On dit même que la moitié des conseils cynégétiques n'auraient pas atteint le minima de cervidés à tirer et que d'après la DNF, la pression de ce type de gibier - du cervidé - reste trop importante et que, par conséquent, il faut élargir la période de chasse de ce gibier.

Face à ce constat, vous avez deux visions. La vision plus environnementaliste qui dit que l'offre de nourriture est très dispersée, ce qui a eu pour conséquence d'éparpiller les animaux. Les battues ont donné de moins bons résultats, car les cerfs n'étant pas là où on les attendait ou en nombre réduit.

Il y a les chasseurs qui disent que depuis deux ou trois ans qu'on demande d'en tirer un plus grand nombre chaque année , il n'y en a plus assez, mais on leur demande de toujours en tirer. D'un point de vue éthique, cela commence à devenir limite. Avec la même pression de chasse en Wallonie, le gibier n'est plus là et forcément, on en tire moins. Tel est l'avis du chasseur.

Je respecte les deux visions, mais je pense que la vérité se trouve entre ces deux avis. Depuis quelques années, il y a une surpopulation de cervidés en Wallonie, comme dans tous les pays qui nous entourent et il était sans doute utile de la diminuer, vu les dégâts causés à la sylviculture. Il faut cependant souligner que, par rapport à l'année dernière, la pression de chasse n'a pas diminué du tout. Les battues se font exactement de la même manière. Il y a toujours autant de chasses en Belgique, et je pencherais pour dire qu'il y a de moins en moins d'animaux. Il faut savoir, par exemple, qu'on estime qu'il y a plus ou moins 12 500 cervidés en Wallonie et qu'on demande d'en tirer presque 6 000, soit près de la moitié ! Il faut savoir que les cervidés, ce n'est pas comme les sangliers. Chaque laie a cinq, six, sept, huit marcassins. Une biche, elle, fait un faon. Donc, lorsque vous tirez la moitié de la population de cervidés, je n'ai pas le recensement exact, mais il y a un pourcentage de biches qui peuvent se reproduire. Il me semble qu'on diminue cette population de cervidés de manière très dangereuse et, je dirais même, peu éthique. Pourquoi peu éthique ? Dans le cadre de la prolongation qui se fait ici, il faut savoir que si les conseils cynégétiques et si les chasses ne respectent pas leurs plans de tir, c'est-à-dire les minima, ils peuvent être poursuivis. Donc, on risque, et cela s'est vu l'année dernière, d'avoir des pratiques de chasse vraiment peu éthiques pour arriver au nombre minimum de gibiers.

Je me demande si c'est vraiment à cela qu'il faut arriver, et en posant la question, j'ai la réponse. Je

pense surtout qu'il y a, de plus en plus, une manière diamétralement opposée de voir les choses entre l'administration, les environnementalistes, et le monde des chasseurs. Il est temps de les mettre autour de la table - je sais qu'ils se voient, mais ils arrivent difficilement à avoir des accords - pour que tout le monde puisse s'y retrouver, tout en respectant le gibier, ce qui, à mon sens, n'est plus le cas pour l'instant.

J'aimerais avoir votre avis sur cette thématique.

Une dernière chose, on prolonge d'un mois, mais les conditions dans lesquelles se font cette prolongation, c'est jusqu'au minima du plan de tir du conseil cynégétique. Comment va-t-on savoir dans une chasse si le minima est atteint ? Il pourrait y avoir un chasseur qui, parce que, la veille, le minima n'était pas atteint, chasse dans deux ou trois endroits différents, à l'affût, tire un cervidé de trop, et il pourrait être condamné parce qu'on a dépassé le quota. Je sais que ce n'est pas l'intention, mais c'est ce que dit le texte tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle.

Je voulais attirer votre attention sur cette problématique qui, finalement, mécontente tout le monde, parce que personne ne voit plus clair en la matière. Je me suis exprimé uniquement pour le cervidé, je n'ai pas parlé du sanglier, qui constitue une autre problématique. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Effectivement, Monsieur Mouyard, cette situation actuelle ne plaît à personne et donc, on devra en venir assez rapidement, en dehors de la réponse ponctuelle à votre question, à des mesures plus transversales pour la gestion de la faune de nos forêts. Je m'engage en tout cas à élargir la réflexion durant cette année 2012 et à venir avec des propositions plus globales.

Les propositions que vous avez évoquées, le forum a été mis en place, je les ai rencontrés ce lundi midi et, effectivement, ils se voient, ils progressent et auront aussi bientôt des propositions à me faire. Cela pourrait nous aider s'ils pouvaient se mettre d'accord entre eux sur l'ensemble des points qui sont en discussion, cela serait l'idéal. On fera les arbitrages si nécessaire, mais je compte beaucoup sur leur travail.

Par rapport à votre question, je tiens à vous préciser que l'arrêté quinquennal auquel vous faites référence, donc 2011-2016, porte exclusivement sur les périodes d'ouverture, de fermeture et de suspension de la chasse.

Les quotas de tir sont quant à eux fixés en application du plan de tir à l'espèce cerf, qui relèvent de l'arrêté du 22 avril 1993 relatif au plan de tir pour la chasse au cerf, et c'est donc une législation différente.

Sur les 31 conseils cynégétiques qui reçoivent un plan de tir au cerf, 22 conseils doivent réaliser cette année cynégétique un plan de tir minimum.

Le respect des minima dans les plans de tir à l'espèce cerf est primordial dans l'optique du maintien d'une population de cervidés en adéquation avec les capacités d'accueil du milieu. Petite parenthèse, il faut que l'on soit sûr des comptages, il va aussi falloir progresser dans ce domaine, pour être sûr des chiffres desquels on part et qu'ils ne soient pas contestés ni contestables.

Pour toute la Wallonie, pour 2011-2012, le tir d'un minimum de 5 642 cerfs a été imposé, 4 410 non boisés et 1 232 boisés.

Globalement au 19 décembre 2011 et en fonction des données disponibles, il restait 1 408 animaux de l'espèce cerf à tirer, donc 1 400 sur les 5 642.

C'est la raison pour laquelle, au gouvernement du 22 décembre 2011, nous avons demandé la prolongation.

Au 31 décembre, il restait, et ce sont des chiffres que nous avons pu obtenir ce matin, 725 non boisés et 21 boisés à tirer pour atteindre les plans de tir minimum. C'est sur base de ces données que j'ai proposé au gouvernement de prolonger la chasse à l'approche et à l'affût de l'espèce cerf au mois de janvier.

Je tiens à repréciser que la chasse en battue n'est pas visée par cette prolongation. Cette prolongation n'aura donc aucune influence pour les promeneurs.

Comme je vous l'ai dit, je compte bien poursuivre la politique cynégétique mise en œuvre par Benoît Lutgen, qu'il a initiée à travers la mise en place de ce forum.

Soyons rassurés sur les 21 boisés qu'il reste à tirer, si on en tire 22 parce que le comptage au jour près n'est pas établi, je pense que cela sera sans conséquence.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je pense que vous avez réellement mis le doigt sur le gros du problème, à savoir le comptage. À un moment donné, le comptage reste forcément aléatoire. Par rapport au gibier qui a été compté, on met des coefficients, et

cætera, et je ne suis pas du tout sûr que cette méthodologie soit tout à fait au point.

Pour parcourir les forêts en période de chasse, je peux vous dire que le gibier, on ne le voit plus. Sur un petit territoire, on pourrait penser qu'il est à côté, mais quand ce sont des grands territoires, de 10 000 hectares, par exemple, et qu'on fait le tour ces 10 000 hectares, et qu'on ne les voit pas, c'est qu'à mon avis, il y en a beaucoup moins qu'il n'y en a eu, et donc, la méthodologie de comptage et de calcul doit absolument être revue. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Mouyard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 20 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR

M. Yves Binon, MR

M. Willy Borsus, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Patrick Dupriez, Ecolo

M. Gilles Mouyard, MR

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Maxime Prévot, cdH

M. Olivier Saint-Amand, Ecolo

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

M. Pierre Tachenion, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales
ASBL	Association sans but lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
CA	Conseil d'administration
CERVA	Centre régional de valorisation de l'agroalimentaire
CGT	Commissariat général au tourisme
COV	Certificat d'obtention végétale
CWEA	Commission wallonne des équipements autoroutiers
DGO1	Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEP	Fonds européen pour la pêche
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
gps	Global positioning system (Système de navigation par satellite)
HTVA	Hors taxe sur la valeur ajoutée
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
MAP	Mouvement d'action paysanne
MIG	Milk producer interest group
OGM	Organisme génétiquement modifié
PAC	Politique agricole commune
PACO	Port autonome du centre et de l'ouest
PEREX	Permanence d'exploitation des réseaux
PV	Procès-verbal
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RN	Route nationale
RUE	Rapport urbanistique et environnemental
SA	Société anonyme
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie

TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVAC	Taxe sur la valeur ajoutée comprise
UE	Union européenne
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie